

13^e année

numéro 252

10 Août 1937

prix : 2 francs

la révolution prolétarienne

*revue bimensuelle
syndicaliste
révolutionnaire*

DANS CE
NUMÉRO

Nin assassiné

par L. NICOLAS

La C. N. T. vue par un socialiste

par Fenner BROCKWAY

Armée populaire ou armée de classe ?

par R. LOUZON

Où conduit-on la C. G. T. ?

par M. CHAMBELLAND

La formation du socialisme

par Félicien CHALLAYE

LA RÉVOLUTION PROLÉTARIENNE

Revue bimensuelle syndicaliste
révolutionnaire
(Paraissant le 10 et le 25)

CONDITIONS D'ABONNEMENT

FRANCE, ALGERIE, COLONIES
Trois mois 10 fr.
Six mois 20 »
Un an 40 »

EXTERIEUR

Trois mois 13 fr.
Six mois 26 »
Un an 50 »

ADRESSER LA CORRESPONDANCE
concernant la Rédaction et l'Adminis-
tration à la *Révolution Prolétarienne*,
54, rue du Château-d'Eau, Paris (10^e)

PERMANENCE :

Tous les soirs, de 18 à 19 heures

Tél.: **BOTzaris 21-02**

UTILISER POUR LES ENVOIS
DE FONDS

notre compte chèques postaux :
Révolution Prolétarienne 734-99 Paris

Sommaire du N° 252

(10 août 1937)

Nin assassiné	L. NICOLAS.
La C.N.T. vue par un socialiste	F. BROCKWAY.
Armée populaire ou armée de classe ?	R. LOUZON.
De Caballero à Negrin	L. N.
De Platon à Lénine (formation du so- cialisme)	F. CHALLAYE.
Boris Pilniak, ennemi du peuple	I. M.
Dans l'Alimentation parisienne : Com- ment « ils » préparent un congrès. — Comment « ils » soutiennent une grève	L. NICOLAS E. DUCHAMP.
Deux tués et 46 % de dividende.....	R. L.

La Renaissance du syndicalisme

Où conduit-on la C.G.T. ? — En pas- sant	M. CHAMBELLAND.
Pour l'indépendance et la démocratie syndicales	UN GROUPE DE MILITANTS DE LA LOIRE.
Charles Thibeau est mort.....	M. CH.

Faits et documents

Garmy exclu du parti communiste.

La Ligue Syndicaliste

La Ligue Syndicaliste se propose :

*De faire prédominer dans les
syndicats l'esprit de classe sur l'es-
prit de tendance, de secte ou de
parti, afin de réaliser le maximum
d'action contre le patronat et con-
tre l'Etat;*

*De participer à l'œuvre d'éduca-
tion syndicale en procédant à l'exa-
men des problèmes pratiques et
théoriques posés devant le mouve-
ment ouvrier, et en préconisant la
formation de Cercles d'études syn-
dicales;*

*De maintenir vivant le précepte
de la Première Internationale,
d'après lequel l'émancipation des
travailleurs ne sera l'œuvre que des
travailleurs eux-mêmes.*

Une brochure à lire :

Pour la vérité sur les procès de Moscou!

18 Questions - 18 Réponses

Prix : 0.50

Éditée par le

COMITE POUR L'ENQUETE SUR LE PROCES
DE MOSCOU ET POUR LA DEFENSE DE LA
LIBERTE D'OPINION DANS LA REVOLUTION
André Breton, Félicien Challaye, Charbit, Lu-
cie Colliard, Maurice Dommangeat, Emery, Jean
Galtier - Boissière, Goudchaux - Brunshvic,
Jean Giono, Daniel Guérin, Andrée Limbour,
Marcel Martinet, Georges Michon, Pierre Mo-
natte, Magdeleine Paz, André Philipp, Marthe
Pichorel, Georges Pioch, Henry Poulaille, Ros-
mer, Victor-Serge, Wullens.

Secrétaire : Andrée Limbour,

11, rue Jean Leclair — Paris (17^e)

Chèques-postaux : Paris 163-512

En vente à la « *Révolution Prolétarienne* », 54, rue du Château-d'Eau, Paris X^e
Chèques postaux : 734.99

Nin assassiné

Depuis le jour où Staline fit dire dans les colonnes de sa presse vassale que les « trotskistes » espagnols vont subir le même sort que ceux de Russie, il fallait s'attendre au pire.

La destinée historique a voulu que le magnifique prolétariat espagnol, plein d'ardeur révolutionnaire, n'ait pu trouver jusqu'à présent dans son sein des hommes et des organismes capables de résister au péril thermidorien venant de l'Orient.

Le discours de Federica Montseny, réclamant un démenti du gouvernement de Valence pour réfuter le bruit courant sur l'assassinat de Nin, est venu bien tard. Même trop tard, car la C.N.T. ou plutôt sa direction, aurait dû prévoir que les menaces de Staline ne resteraient pas lettre morte. Après la mort de Berneri, pouvait-il être permis d'en douter ?

La C.N.T., qui avait après les journées de Mai conservé ses effectifs et en partie son autorité morale, n'a pas fait d'action d'envergure pour répondre à la dissolution du POUM et pour ainsi sauver ses propres militants qui sont depuis ce temps devant un danger de mort imminent.

C'est manquer à sa propre défense, car après Nin et le POUM, ce sera le tour de la tête dirigeante de la C.N.T. Les signes précurseurs en sont déjà multiples; quant à la base de la C.N.T., on l'assassine dès maintenant à chaque occasion propice.

Raison de plus pour citer intégralement l'avertissement courageux de Federica Montseny, représentante du Comité Péninsulaire de la F.A.I. Le voici :

Ici, en Espagne, nous avons toujours eu un peu de bienséance et d'honnêteté. Nous luttons toujours avec des armes propres, il nous arrive de nous combattre entre organisations, mais il en coûtait beaucoup de recourir au crime, à l'infamie, à la calomnie. La monarchie faisait cela, mais ni les républicains, ni les socialistes, ni les communistes, ni les anarchistes ne l'ont jamais fait. Il semble qu'on ait voulu importer des procédés d'autres pays pour pouvoir accuser d'espionnage tous les membres d'un parti, les emprisonner et commencer dans l'ombre un procès. Quand viennent en Espagne des représentants socialistes d'autres pays on en met quelques-uns en liberté, pour sauver les apparences. Mais on finit par nous dire qu'on a trouvé dans Madrid les cadavres de Nin et de deux autres camarades. Cette nouvelle ne nous a pas encore été confirmée, mais tant que le gouvernement ne l'a pas démentie en nous disant où se trouve Nin, nous sommes obligés de croire qu'elle est vraie. On ne peut pas impunément, en faisant litière de la volonté, de la dignité de tout un peuple, s'emparer d'une poignée d'hommes, les accuser de fautes que l'on ne prouve pas, les mettre dans une maison particulière préparée à cette intention, les faire sortir la nuit et les assassiner.

Ceci ne se peut pas parce que l'Espagne est

un pays qui n'a pas perdu sa dignité et sa virilité. Ici on ne peut pas tromper les grandes masses sans savoir ce que l'on fait; on peut bien nous dire que Nin est un agent du fascisme, mais nous répondrons : « Très bien, prouvez tout ceci, et alors, au milieu de la place la plus publique d'Espagne, fusillez-le ». Quand on pourra démontrer que Nin, Gorkin, Andrade sont des espions, nous demanderons qu'on les fusille, mais qu'ils soient tués, assassinés dans l'ombre, n'est pas tolérable. Que Franco, Queipo, Cabanellas assassinent, soit, mais on ne peut assassiner au nom d'un gouvernement qui représente la lutte contre le fascisme, où sont représentés tous les partis antifascistes moins la C.N.T. et la F.A.I.

Nous éprouvons en ce moment la satisfaction de ne pas y figurer car, tout ceci ayant été fait traîtreusement, en passant par dessus la tête du ministre de la Justice, si nous avions été au gouvernement, nous aurions été impliqués dans la même responsabilité historique. La C.N.T. et la F.A.I. ont le droit de poser au peuple espagnol ce dilemme :

L'Espagne est un peuple qui a prouvé qu'il savait mourir pour la liberté : ni Rome, ni Berlin, ni Moscou!

Pourtant le gouvernement négrino-stalinien a tué Nin avec une habileté qui tient à la fois des mœurs de Martinez Anido et de celles de Staline. Ce n'est pas peu dire.

Valence se serait sans doute tu au sujet de cet assassinat, s'il n'y avait pas eu la note parue dans le *Populaire*, relatant sous une forme négative et interrogative le fait révélé par le journal italien « Guerra di Classe ».

C'est en réponse à cette note que nous avons pu lire la dépêche du gouvernement de Valence disant que Nin ne se trouvait déjà plus parmi les listes de prisonniers, et qu'il fallait le chercher parmi les fugitifs.

Voici un procédé qui est bien vieux en Espagne : en effet, sous le régime d'Alphonse XIII, ce procédé, connu sous le nom de « ley de fugas », était la terreur des militants emprisonnés qui résistaient à tout transfert d'une prison à l'autre, car on les assassinait souvent en cours de route, en les présentant comme ayant fait une tentative de fuite.

Monsieur le docteur Negrin veut faire croire que Nin, vieux militant, qui connaissait parfaitement les mœurs policières espagnoles et qui avait aussi une bonne notion de celles de Moscou, aurait risqué d'entreprendre une évasion dans de pareilles conditions!

Mais s'il s'était en effet évadé, pourquoi M. Negrin et C^o ont-ils attendu que la presse demande des explications? Pourquoi n'ont-ils pas annoncé de suite cette « évasion »? D'ailleurs dans quel pays Nin pouvait-il s'évader? Est-ce au Portugal ou en Espagne nationaliste? C'est sans doute cela que le communiqué voudrait laisser sous-entendre.

Faut-il s'en étonner après que cette même presse stalinienne, avec sa morale de canaille,

osa déclarer, presque un an après la disparition tragique de Maurin, qu'on avait vu ce dernier se promener dans les rues de Burgos.

Le gouvernement de Valence veut par cette dépêche non seulement cacher l'assassinat en prison d'un militant désarmé, mais sans aucun scrupule il veut faire croire que Nin a rejoint le camp fasciste.

Il faut que ces rejets stalinien sachent que les militants ouvriers français, qui ont l'honneur de penser avec leur propre cerveau, repoussent avec répugnance cette insinuation.

Ils considèrent en effet que le gouvernement de Valence actuel, arrosé de sang ouvrier qu'il fait couler dans les cachots de toute espèce (dans les prisons d'Etat, comme dans celles dites privées ou du parti stalinien) doit être mis sur le même pied, au point de vue mœurs politiques et policières, que les plus vulgaires gouvernements fascistes.

Que tous ceux qui se rendent compte où ce gouvernement mènera le prolétariat espagnol protestent avec nous contre l'assassinat de Nin et contre des procès « à l'instar de Moscou » en préparation contre d'autres membres du POUM.

Nin est assassiné; sauvons Gorkin et les autres militants du POUM auxquels Valence voudrait faire avouer des crimes non commis.

L. NICOLAS.

P. S. — Cet article était écrit lorsque la presse en particulier « Claridad » du 29.7.37 fit connaître le document suivant :

Valence, 29. — Le ministère de la Justice a communiqué la note suivante :

« La direction générale de la Sûreté est occupée de sujets intéressants ayant trait ou touchant à des activités subversives ou d'espionnage.

Ont été transmis au Tribunal d'espionnage et de haute trahison les causes correspondantes aux inculpés suivants : Juan Andrade, José Escudero Boves, Pedro Jonet Cuito, Julian Gomez Gorkin, Daniel Rebuti, Francisco Gomez Palomo, José Rodriguez Arayo, Dositeo Iglesias, Francisco Clavell Ruiz, Victor Bordejo Jimenez et Javier Fernandez Golcin.

Les dix premiers appartiennent au Parti Ouvrier d'Unification Marxiste et le onzième à la Phalange Espagnole.

Il y a dans la cause de nombreux documents trouvés dans les locaux du Parti Ouvrier d'Unification Marxiste : clefs, codes télégraphiques, documents ayant trait au trafic d'armes, contrebande d'argent et objets de valeur; différents périodiques provenant de diverses capitales, principalement de Barcelone, communications d'éléments étrangers faisant allusion à des entrevues ayant eu lieu à l'intérieur du territoire loyal ou en dehors de celui-ci; participation d'éléments étrangers à des préliminaires d'espionnage et au mouvement subversif de Mai.

Le procureur de la République a reçu l'ordre de comparaître et d'agir dans ce procès au nom du gouvernement. De même par l'intermédiaire du ministère de la Justice, il a été remis au Tribunal un document désignant M. Benito Pabon, comme avocat défendant les inculpés appartenant au Parti Ouvrier d'Unification Marxiste.

Bientôt entrera en fonction le juge spécial, dési-

gné par le Tribunal d'espionnage, muni des pouvoirs nécessaires pour prendre connaissance des dossiers et instructions indispensables pour définir entièrement les faits recueillis par la Direction générale de la Sûreté, et de toutes les activités ayant provoqué ces faits.

Le ministre de la Justice répond en publiant cette note aux demandes d'informations reçues au sujet des causes signalées et des faits qui s'y rapportent.

Les détenus, dont l'énumération a été faite au début de cette note, ont été mis à la disposition directe et immédiate du Tribunal, dans les prisons d'Etat où ils se trouvent actuellement.

Ledit ministère n'éprouve pas la nécessité de réitérer la certitude que dans le sujet dont cette note traite, comme dans tous les autres portés à la connaissance des Tribunaux de Justice, doivent se réunir toutes les garanties de droit pour appliquer la loi défendant la République, sans admettre aucune pression, ni donner lieu à une décadence incompatible avec le sentiment de rectitude du Droit, qui pénètre l'activité des juges et des tribunaux de l'Etat.

Par conséquent, sont inutiles toutes les démarches qui sont tentées et qui ne se réduisent pas à la stricte et loyale application des lois. (Febus.)

Que faut-il retenir de ce document dont la solennité ne sert qu'à mieux masquer l'infamie :

Tout d'abord la confirmation indirecte de l'assassinat de Nin; en effet son nom ne figure pas parmi ceux des autres inculpés, membres du Comité Central du POUM; même la procédure « extrêmement sommaire » du Tribunal spécial pouvait encore laisser échapper quelque leur de vérité sur Nin; les successeurs de Martinez Anido régnant à Valence ont préféré l'assassinat dans la nuit.

Quant aux fameuses garanties légales de droit dont fait étalage le ministre de la Justice, Irujo, les lecteurs de la R. P. qui liront le décret récent sur le Tribunal spécial seront fixés.

A noter que le même Irujo par sa note avertit indirectement les délégations ouvrières que leurs démarches ne seront pas prises en considération et que leur présence serait une pression.

Mais le comble est atteint dans l'inculpation proprement dite : Il est reproché à un parti comme le POUM mêlé activement aux colonnes antifascistes de posséder les codes télégraphiques, d'essayer de s'acheter les armes que le gouvernement lui refuse au front d'Aragon, de payer en devises étrangères ces commandes d'armes faites à l'étranger! L'inculpation reproche à un parti aussi éminemment internationaliste que le POUM d'avoir des entrevues avec des militants de ses partis frères à l'étranger. Décidément Irujo-Negrin ont dépassé leurs maîtres Vychinski-Staline par cette admirable formule de « préliminaires d'espionnage ». Mais le comble est bien de retenir comme motif d'espionnage le fait de posséder dans les locaux d'un Comité central d'un parti en pleine défense antifasciste « différents périodiques provenant de diverses capitales, principalement de Barcelone ». Dire que c'est pour de pareils motifs que les poumistes seront fusillés tandis que l'énorme majorité du mouvement ouvrier applaudira, tandis que jusque dans la minorité révolutionnaire, nombreux seront ceux qui baisseront pudiquement les yeux ou balbutieront quelques regrets du bout des lèvres, pour ne pas faire de tort « aux camarades espagnols en lutte ». Vraiment, c'est bien au « temps du mépris » que nous vivons.

L. N.

La C. N. T. vue par un socialiste

*La délégation internationale qui a été en-
quêter le mois dernier en Espagne sur les per-
sécutions dirigées contre les principaux sec-
teurs du front antifasciste comprenait comme
représentant de l'Angleterre Fenner Brockway,
secrétaire général de l'Independent Labour
Party (I.L.P.); ce parti est le plus vieux parti
socialiste d'Angleterre, et il reste particulièrement
fort en Ecosse où il a 4 députés.*

*A son retour en Angleterre Fenner Brockway
a publié sur la C.N.T. l'article dont nous
donnons ci-dessous la traduction :*

Avant d'aller en Espagne j'estimais déjà
beaucoup le rôle joué par la C.N.T. dans la
lutte contre le fascisme et pour la révolution
sociale; mais mon estime s'est accrue énormément
lorsque j'ai été en contact quotidien avec
elle et que j'ai pu prendre, de première main,
connaissance de son travail.

Sa morale

J'ai été en Espagne pour faire tout mon possible
en faveur du P.O.U.M. après l'arrestation
de ses dirigeants et la tentative faite pour sup-
primer l'organisation. J'attendais de la C.N.T.
de la sympathie pour mon action, mais je ne
pensais pas avoir le droit d'attendre d'elle plus
qu'un appui d'ordre général.

Car, après tout, la C.N.T. et le P.O.U.M. ont
des philosophies sociales distinctes, qui les
ont historiquement opposés. La C.N.T. est anar-
chiste; le P.O.U.M. est marxiste. Cela les a con-
duits à des politiques différentes et même à
une certaine rivalité pour leur recrutement. Le
P.O.U.M. a souvent critiqué la tactique et les
dirigeants de l'anarchisme. Il ne s'est pas privé
de chercher à enrôler chez lui des adhérents
de la C.N.T. Dans ces conditions il eût été
compréhensible que la C.N.T. ne se démanche
pas particulièrement pour défendre le P.O.U.M.

Or, je n'ai trouvé rien de cela.

Pour la C.N.T. la défense du P.O.U.M. était
une affaire de principe, et, en présence des
principes, toutes les autres considérations ne
comptent pas. Le P.O.U.M. avait fait la preuve
de son dévouement à la lutte antifasciste. Il
s'était montré un défenseur sincère des droits
des travailleurs et œuvrait pour la révolution
sociale; il était injustement persécuté. Cela suf-
fisait. La C.N.T. n'hésita pas un instant à se
dresser à son côté et à demander justice pour
lui.

Il y a dans cette attitude une noblesse qui
commande l'admiration. Cette attitude ne s'est
pas seulement exprimée par des mots, mais
par des actes. Le Comité Régional de Cata-
logne de la C.N.T. mit à ma disposition le ca-
marade Souchy, son secrétaire pour les rela-
tions internationales, comme interprète et con-
seiller. Elle mit ses voitures à ma disposition,
et je fis avec elles plus de 2.000 kilomètres. A
Valence, le Comité National de la C.N.T. m'ai-
da aussi de tout son cœur. Il avait déjà envoyé
au gouvernement une courageuse protestation
contre la suppression du P.O.U.M. Vasquez, son
secrétaire général, avait fait un grand discours
à Valence demandant justice pour le P.O.U.M.

Tout cela fut fait par sentiment du devoir
prolétarien. Du devoir prolétarien qui con-

siste à réclamer que soit traitée avec équité
toute organisation ouvrière, quelle qu'elle soit.
Ou ne fit pas cela par « grandeur d'âme », mais
comme quelque chose de tout naturel, une chose
de principe. Je ne pouvais pas être autre-
ment que fortement ému par cette preuve de
la valeur morale de la C.N.T.

Sa force et son œuvre

Mais j'appris aussi à apprécier dans la C.N.T.
autre chose.

Je fus très frappé par la force de la C.N.T.
Il ne fut pas nécessaire de me dire que c'était
la plus importante et la plus vivante des or-
ganisations ouvrières espagnoles. De toutes
parts, ça crevait les yeux. Les grandes indus-
tries sont manifestement principalement dans
les mains de la C.N.T. : tramways, transports
sur routes, navigation, mécanique, électricité,
bâtiment, agriculture. A Valence, l'U.G.T. con-
trôle plus de travailleurs qu'à Barcelone, mais,
d'une manière générale, la masse des travail-
leurs manuels appartient à la C.N.T. Les adhé-
rents de l'U.G.T. appartiennent plutôt aux clas-
ses de travailleurs « à faux col ».

Je fus frappé également par les signes exté-
rieurs du pouvoir de la C.N.T. A Barcelone
celle-ci s'est installée dans l'immeuble du plus
grand trust capitaliste d'avant juillet, construc-
tion monumentale. A Valence elle occupe
le palais d'un marquis de l'ancien régime. Les
services qu'elle a installés en ces deux immeu-
bles sont des ruches extrêmement actives et
bien organisées : secrétariat, transports, défen-
se, propagande, organisation, publications, re-
lations internationales, etc... Ce ne sont là que
les services centraux. Il faut y ajouter, dissé-
minés aux quatre coins de la ville, aussi bien
à Valence qu'à Barcelone, les différents syndi-
cats, logés chacun en de vastes locaux : syn-
dicats du bâtiment, de l'électricité, des trans-
ports, etc..., tous fédérés dans la C.N.T.

Je fus frappé par le travail fait par la C.N.T.
pour la pleine participation de ses membres
à la guerre contre le fascisme : les appels pour
se joindre aux forces combattantes, la réponse
faite à l'appel du « Bataillon de la Mort » pour
reconstituer une unité détruite, tous les tracts
et affiches édités dans le but de presser les
travailleurs de donner le plein de leurs forces
pour la lutte contre Franco.

Je fus enfin extraordinairement frappé par
le travail révolutionnaire constructif que réa-
lise la C.N.T. Sa réalisation du contrôle ou-
vrier sur l'industrie est une chose de génie.

Je pourrais prendre l'exemple des transports,
ou de la sidérurgie, ou du textile. Mais je pen-
se plutôt à des exemples qui, pour être moins
grandioses, n'en sont pas moins aussi signifi-
catifs.

Je pense par exemple à l'industrie du film.
Un trust capitaliste italien avait décidé de
constituer à Barcelone un centre technique
pour le développement et le tirage des films.
Le 19 juillet vint, et les capitalistes italiens
s'enfuirent. Les travailleurs prirent leur suite.
Ils achevèrent la construction, et tout main-
tenant est en marche, en ordre parfait. C'est
un des plus beaux bâtiments dans lesquels je
suis jamais entré. La technicité de son état-

major — tous des camarades de la C.N.T. — égale tout ce qui peut être trouvé ailleurs.

Et voici un exemple tout différent. Une petite ville qui comptait jadis 17 boutiques de coiffeurs; ces derniers sont maintenant tous réunis dans une « collectivité » céentiste, qui fonctionne dans un ancien club fasciste. Je la visitai un dimanche matin. Dans une salle d'attente joliment décorée les clients attendaient leur tour, et dans la grande salle voisine travaillaient les 17 coiffeurs, avec un outillage et une installation aussi complets que ceux qu'on trouve dans les quartiers chics de Londres ou de New-York. C'était admirable de voir cet exemple de coopération.

Plus que tout je me réjouis de ma visite à la collectivité agricole de Segorbe. Je ne la décrirai pas en détail, mais l'état d'esprit des paysans, leur enthousiasme, la manière dont ils apportent leur part à l'effort commun, la fierté qu'ils en ressentent — tout cela est admirable.

Il se trouve encore des Anglais et des Américains pour croire que les anarchistes espagnols sont des gens impossibles, des indisciplinés, des « incontrôlables ». C'est exactement le contraire de la vérité. Les anarchistes espagnols sont en train d'édifier, par le canal de la C.N.T., l'une des plus grandes œuvres constructives qu'ait jamais faites la classe ouvrière.

Au front ils combattent les troupes fascistes; à l'arrière ils constituent la nouvelle Société des Travailleurs. Ils comprennent que la guerre contre le fascisme et la Révolution sociale sont inséparables. Ceux qui ont vu et compris ce qu'ils font leur doivent un tribut d'honneur et de reconnaissance. En même temps qu'ils luttent contre le fascisme, ils créent le Nouvel Ordre Social. C'est sûrement la plus grande œuvre faite actuellement par des travailleurs en quelque partie que ce soit du monde.

FENNER BROCKWAY.

Armée populaire ou armée de classe ?

L'article qui suit a été écrit au front d'Aragon dans les huit premiers jours d'avril, mais la censure postale l'ayant intercepté, il ne put paraître dans Solidaridad Obrera que dans les premiers jours de juin. En juin comme en avril, il était de grande actualité, la question du port des galons tout particulièrement étant celle qui divisait quotidiennement les troupes du front aragonais restées fidèles à l'esprit des milices, et celles peu à peu gagnées à l'esprit de la vieille armée, de l'armée bourgeoise.

Je ne peux dire si la question est encore actuelle, ou si la pression de la contre-révolution a fait dès maintenant partie gagnée pour l'« armée de classe ».

Il y a quelques mois, un ministre qui était aller visiter les tranchées de Madrid, déclarait en revenant : « Maintenant, nous avons une véritable armée populaire : tous les soldats que j'ai rencontrés m'ont fait le salut militaire. »

A peu près au même moment, on faisait marcher au pas des groupes de citoyens dans les rues de Barcelone, on les faisait s'arrêter et faire demi-tour au commandement; c'était, paraît-il, de la propagande pour l'« armée populaire ».

On se demande si ce ministre et ceux qui faisaient marcher au pas les civils de Barcelone ont jamais réfléchi à ce que devait être une armée, et, tout particulièrement, une « armée populaire ». Leur excuse est sans doute que ces honorables personnages n'ont jamais vu d'armée ailleurs que dans les revues et autres parades, mais non dans ce qui est sa raison d'être : la guerre.

Car s'ils avaient tant soit peu fait la guerre, ils auraient constaté que ce qui fait pour eux

une « véritable » armée : le salut militaire et la marche au pas, ou, pour parler plus généralement, les « marques extérieures de respect » et les mouvements « en rangs serrés », disparaît de soi-même et instantanément dès qu'une armée est devant l'ennemi. La cause ? C'est que cela n'a rien à voir avec la technique actuelle de la guerre.

La manœuvre en rangs serrés, la marche au coude à coude, le manquement d'ensemble des armes valaient lorsqu'on combattait *en lignes*. Jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, l'infanterie allait au combat en rangs serrés, les hommes tout à côté les uns des autres et sur plusieurs rangs de profondeur, chargeant tous ensemble leurs armes, et tirant tous ensemble au commandement. Mais depuis que les milices de la Révolution française remportèrent leur victoire de Valmy en inaugurant une nouvelle formule, celle du combat « en tirailleurs », la bataille en rangs serrés avec des soldats marchant, manœuvrant et tirant au commandement a totalement disparu, le « feu à volonté » a remplacé le feu « par salves », et tous les anciens exercices militaires (marche au pas cadencé, maniement d'armes, etc.), utiles autrefois, ne sont plus que de la pure parade, *sans aucune utilité militaire*.

Il faut en dire autant du salut militaire.

Si ce ministre, qui jugeait qu'il avait désormais une véritable armée parce qu'on lui faisait le salut militaire, était venu dans les tranchées françaises durant la guerre mondiale, il aurait sans doute pensé que la France n'avait pas alors de véritable armée, car il n'y aurait pas vu faire le salut militaire. *Aux tranchées, on ne saluait pas.*

La raison en était la même que dans le cas précédent. Dans le combat en rangs serrés, il faut uniquement obéir strictement au commandement de qui a le grade convenable pour le donner. Le grade, c'est tout. Dans le combat moderne, en ordre dispersé, le rôle du chef n'est pas moindre, mais il est autre. C'est un rôle moral. Le « tirailleur » n'est pas sous l'emprise directe, mécanique de son chef; il mène son combat plus ou moins individuellement et a, par suite, la liberté de le pousser plus ou moins courageusement. Le courage qu'il déploiera dépendra pour une part de ses qualités individuelles, mais aussi — et plus encore peut-être — de l'estime qu'il aura pour son chef et de la confiance qu'il aura en lui. Or, cette estime et cette confiance dépendent des qualités personnelles du chef, non de ses galons. Le « Suivez-moi » du chef sera obéi ou non, non pas selon que le chef se fera saluer plus ou moins strictement, mais selon ses qualités individuelles propres. Dans le combat moderne, l'autorité du galon est nulle; l'autorité morale de l'individu est tout. Le salut aux galons est, par là, devenu sans objet.

Par suite, le galon lui-même, le port des galons est devenu sans objet.

Je dis bien : le galon, et non pas : le chef. Car le chef est plus utile que jamais, à condition de donner à ce mot son sens véritable.

Chacun sait qu'en n'importe quel domaine de l'activité humaine dix hommes peuvent faire, en agissant ensemble, ce qu'ils ne pourraient faire en agissant séparément. La *coordination* des efforts multiplie considérablement leur efficacité. A cette règle générale, le domaine militaire ne fait pas exception. Le combat des individus n'est efficace que s'il est coordonné au sein d'un groupe; le combat d'un groupe n'est efficace que s'il est coordonné avec celui d'autres groupes. Dès lors, dès qu'il y a plusieurs combattants, il faut coordonner leur action; celui qui est chargé de cette coordination est ce que j'appelle le « chef ».

Plus la guerre devient complexe, et plus l'existence de chefs est nécessaire, mais ces chefs étant simplement des agents chargés d'une fonction particulière, leur situation de chefs cesse avec leur fonction. Dès qu'ils n'ont plus à coordonner les efforts qu'ils sont chargés de coordonner, ils ne sont plus rien, ils ne sont plus des « chefs », et dès lors il n'y a plus lieu de les distinguer au moyen de galons, étoiles et autres armoiries. Le sergent ou le capitaine n'a pour fonction que de donner des ordres aux hommes de son peloton ou de sa compagnie; le général n'a pour fonction que de faire donner des ordres par son état-major. Or, les hommes du peloton connaissent parfaitement leur sergent, ceux de la compagnie leur capitaine et les officiers d'état-major leur général; ils n'ont pas besoin que leur chef porte des galons pour savoir qu'il est leur chef. Quant aux autres, ils n'ont pas besoin de savoir qu'un tel est un chef, puisqu'il n'est pas leur chef, et

n'a donc pas de fonction à remplir vis-à-vis d'eux.

Marche au pas cadencé, salut militaire, galons ne sont que les vestiges d'une époque périmée, d'une technique militaire dépassée. Non seulement ils sont devenus sans objet, mais ils sont techniquement nuisibles parce que, au moins en ce qui concerne les deux premiers, ils font perdre un temps considérable, au détriment de l'instruction militaire réelle et utile.

Mais alors une question se pose : pourquoi ces vestiges subsistent-ils ? La tradition, l'habitude sont-elles des raisons suffisantes ? Il ne semble pas. La véritable raison, il faut la chercher, non dans des raisons d'ordre militaire, mais dans des raisons d'ordre *social*.

L'église, l'école et l'armée sont les trois grandes institutions au moyen desquelles les classes dominantes façonnent les classes dominées pour que celles-ci acceptent avec suffisamment de résignation leur exploitation. La caserne est l'un de ces lieux où l'on dresse les citoyens à accepter les cadres de la société civile; elle est une image renforcée de cette société.

C'est pourquoi la bourgeoisie a maintenu, malgré leur nuisance technique ; marche au pas, salut militaire et galons. Il s'agit de dresser le prolétaire à l'obéissance : le faire obéir au doigt et à l'œil sous le commandement sec d'un sergent ou d'un lieutenant pour l'entraîner à obéir servilement au contremaître ou à l'ingénieur. Le pénétrer, par le salut aux galons, du respect pour toute la hiérarchie sociale, le convaincre qu'un profond fossé sépare les classes supérieures, auxquelles on doit obéissance, des classes inférieures, qui n'ont droit qu'à la « bienveillance » de leurs maîtres.

Une armée basée sur le pas cadencé, le salut militaire et les galons est donc une armée de *classe*, une armée dont on sacrifie une part de l'efficacité technique à son rôle social d'entraînement à la vie dans une société basée sur l'antagonisme des classes. Une armée sans pas cadencé, sans salut militaire, sans galons, est, au contraire, une véritable armée, une armée d'une efficacité maximum, car en est exclu tout ce qui ne présente pas une utilité technique. Une telle armée peut seule mériter le titre d'« armée populaire », car elle est seule à l'image du peuple, elle est à l'image d'une société sans classes.

La Révolution française a créé un nouveau régime et a vaincu le monde, en créant un nouveau type d'armée, différent de celui de l'ancien régime : la Révolution espagnole créera une nouvelle société et vaincra le fascisme si elle crée une nouvelle armée, qui ne soit pas la copie de l'ancienne.

R. LOUZON.

Il faut aider

**le prolétariat espagnol
à vaincre le fascisme**

De Largo Caballero à Negrin

Bilan d'une participation

Voilà plus de deux mois déjà que les organisations syndicales d'Espagne, C. N. T. et U. G. T., ont vu leurs représentants chassés du gouvernement; en Catalogne, l'unique ministre représentant de la C. N. T. après les événements de mai, Valerio Mas, a été aussi éliminé au cours de la dernière crise qui eut lieu il y a quelques semaines. Mais les dirigeants de la C. N. T., loin de s'orienter dans la voie d'une opposition déterminée, déploient tous leurs efforts pour réobtenir des sièges ministériels à partager avec les républicains bourgeois, socialistes et communistes. Une active campagne est menée en ce sens dans la presse et par meetings; des pourparlers sont entamés comme le confirme la note suivante de *Solidaridad Obrera* du 7 juillet 1937 :

Aujourd'hui, après presque deux mois que dure l'expérience d'un gouvernement auquel ne participent pas les deux centrales syndicales, il semble que le bon sens se fraye la voie, que la nécessité est reconnue du retour de la C. N. T. et de P. U. G. T. au Conseil des ministres, et surtout que la nécessité est reconnue d'appliquer un programme d'action strictement conditionné par les exigences de la guerre, qui pourrait avoir immédiatement comme base celui élaboré par notre centrale.

Nous sommes autorisés à penser qu'il en est ainsi, vu le résultat d'une réunion qui s'est tenue dernièrement à Valence, sur invitation du Comité national de la C.N.T., à laquelle prirent part les différents partis et organisations antifascistes; il y fut convenu qu'un programme commun sera élaboré, en tenant compte à cet effet de celui qui présentera la C. N. T. réalisant en fait une véritable et loyale collaboration des secteurs antifascistes.

Au ministère de la justice

Aussi longtemps que les ministres anarchistes furent au pouvoir, ils ne présentèrent pas publiquement de rapports d'ensemble sur leur activité; ce n'est que lorsqu'ils furent chassés, après les événements de Mai, qu'ils firent le bilan de leurs travaux, en l'expliquant devant de vastes meetings. Evidemment, ils sont satisfaits de leurs œuvres, mais à travers les louanges qu'ils s'adressent à eux-mêmes lorsqu'ils essaient d'exposer leurs difficultés, la vérité se fait jour et c'est aux lecteurs de la *R. P.* qu'il appartiendra de trancher si cette participation a apporté des résultats importants.

Voici un extrait du discours de Garcia Oliver, rapporté par *Solidaridad Obrera* du 4-6-37 énumérant ses bienfaits :

Ainsi il réalisa son œuvre efficace, humaine, et profondément révolutionnaire, et dans sa tâche il fut aidé avec enthousiasme depuis le président du Tribunal suprême jusqu'au dernier huissier.

Il relate ensuite les décrets sur le droit du citoyen à se défendre lui-même devant n'importe quel tribunal, et ceux imposant des peines aux spéculateurs et commerçants de mauvaise foi; ceux effaçant toutes les peines antérieures au 15 juillet 1936 et créant les camps de travail. C'est ici que se détache l'esprit humaniste du législateur ouvrier dans un régime révolutionnaire. Dans les camps de travail la devise « Hais le péché et compâtis au délinquant » a été remplacée par cette autre : « Travaille et ne perds pas l'espérance ».

La taxe judiciaire a été supprimée; c'est un filon qu'exploitaient les « caciques » et les fonctionnaires judiciaires. La justice, dans l'avenir, sera rapide et peu coûteuse. Une amnistie générale a été concédée. La capacité juridique a été accordée à la femme. Cette œuvre transcendante s'est faite sans simagrées et peut-être sans que les intéressés s'en aperçoivent. Les unions libres des miliciens sont reconnues; ainsi leurs veuves et leurs enfants ne resteront pas abandonnés. Finalement une autre grande conquête révolutionnaire : le droit civil au-dessus du droit militaire. Il restait à légaliser la municipalisation de l'habitation, ce qui représentait la remise aux municipalités de la propriété urbaine. C'est alors qu'arriva la crise du gouvernement de la victoire, sans que nous ayons encore pu nous expliquer les causes qui la motivèrent.

Un examen rapide de cette partie positive du bilan suffira à remettre les choses au point et l'œuvre « profondément révolutionnaire » se réduira à une série de réformes existant dans plusieurs démocraties bourgeoises.

Les peines prononcées contre les spéculateurs et agioteurs s'avèrent inopérantes; la montée verticale du prix des vivres continue. C'est ce qui avait été constaté déjà lors de la crise ministérielle d'avril en Catalogne. Il est vrai que les dirigeants de la F. A. I.-C. N. T. avaient protesté contre ce renchérissement et en avaient fait un problème essentiel. Mais ils n'ont pas osé proposer la seule solution qui s'imposait : la collectivisation du commerce. Ils ont accepté tacitement le maintien du commerce privé, entraînant malgré les peines les plus draconiennes la continuation de l'agiotage.

La portée de l'œuvre du législateur anarchiste diminue encore quand on réfléchit à tous les abus féodaux qui subsistent dans la législation espagnole. Le discours de Garcia Oliver a vu lui-même que le décret sur la municipalisation de l'habitation ne put être prononcé. Il n'y eut d'ailleurs aucune autre mesure juridique consacrant des modifications dans le droit de propriété ou d'héritage. La procédure des détentions « gubernativas », c'est-à-dire de l'emprisonnement administratif par ordre des autorités policières, couvertes par les gouverneurs civils, n'a même pas été entamée. C'est sous le règne de Garcia Oliver que l'anarchiste Maroto, ainsi que des centaines de paysans du Levant furent emprisonnés, certains d'entre eux ne furent libérés que grâce à la pression de l'opinion publique protestant par meetings, tracts, manifestations, exactement comme si elle avait en face d'elle un ministre bourgeois.

Les décrets du gouvernement Negrin

La déclaration de la prédominance du droit civil sur le droit militaire apparaît n'avoir qu'une valeur symbolique. Elle n'a pas force de loi dans la réalité. En effet, il vient de paraître une série de décrets du ministre de la Guerre soulignant bien qu'il ne reconnaît pas les principes essentiels du droit civil et qu'il considère sa juridiction comme indépendante de celle du gouvernement. Voici quelques dispositions de ces décrets d'après *Solidaridad Obrera* du 20-6-37.

Le militaire qui, au cours d'un acte de service ou à l'occasion de celui-ci, maltraiterait par le fait ou par la parole un supérieur sera puni d'une peine allant de douze ans d'internement jusqu'à la peine de mort.

Le militaire qui, devant l'ennemi, rebelle ou séditionnaire, ou à l'occasion de n'importe quel acte de service, qu'il s'agisse de service armé ou non, désobéit aux ordres de ses supérieurs ou cesse d'observer ceux qui lui sont donnés, subira une peine allant de vingt ans d'internement à la peine de mort.

Un autre décret de la Défense nationale dispose que les coupables de délit militaire flagrant entraînant, comme ci-dessus signalé, les peines de mort ou celles atteignant trente ans d'internement, ou les délits qui, d'après le jugement du chef d'armée ou d'un corps d'armée, exigent une sanction immédiate, parce qu'affectant le moral et la discipline des troupes ou la sécurité des places fortes, des choses ou des personnes, seront jugés suivant la procédure extrêmement sommaire.

Les articles suivants établissent la procédure rapide à suivre et la constitution des tribunaux.

Les sentences condamnant à la peine de mort dont l'exécution immédiate est à conseiller d'après les circonstances, suivant le jugement du chef militaire ou du commissaire de Guerre, sans attendre que le gouvernement soit informé des dites sentences, seront exécutées immédiatement par la procédure extrêmement sommaire.

Le juge d'instruction ne sera pas tenu de faire des démarches auprès des forces habituelles du droit commun; il suffira qu'il expose avec clarté et précision les déclarations qu'ils recueille, le crédit que celles-ci méritent et les résolutions qui sont adoptées.

La procédure extrêmement sommaire ne pourra dépasser le délai de 48 heures entre son début et la date d'exécution de la sentence.

Il existe une autre mesure, introduite elle aussi après le départ des ministres anarchistes; elle porte en soi quelques traces de la déclaration de Garcia Oliver, se vantant d'avoir établi la prédominance du droit civil sur le droit militaire, mais elle permet de comprendre les limites de cette prédominance. Il s'agit de la création d'un tribunal spécial destiné officiellement à poursuivre l'espionnage; en réalité, comme les lecteurs pourront en juger eux-mêmes dans les motifs d'inculpation à côté du crime d'espionnage peuvent être châtiés tous les délits d'opinion en les assimilant à ceux qui ébranlent la situation militaire. Voici les extraits de ce décret reproduits d'après *Solidaridad Obrera* du 23-6-37. Il y d'abord la constitution du tribunal.

Le tribunal siégera dans la localité où réside le gouvernement; il sera constitué par trois juges ou magistrats de la juridiction ordinaire et deux militaires ou marins, avocats. Deux de ceux-ci seront nommés par le ministre de la Justice et un sur proposition du ministre de l'Intérieur. Les deux derniers seront nommés par le ministre de la Justice, sur proposition du ministre de l'Intérieur. Les deux derniers seront nommés par le ministre de la Justice, sur proposition du ministre de la Défense nationale. (Ce passage traduit mot à mot comporte une contradiction, dont le traducteur n'est pas responsable. — L. N.) C'est le juge ou magistrat civil désigné par le ministère de la Justice qui présidera.

L'accusation sera présentée par le procureur général de la République ou par la personne qu'il délèguera.

Telles sont donc les garanties « civiles » qui subsistent : présidence par un civil; majorité de juges civils; accusation présentée par un civil. Toutefois, même au point de vue de la structure du tribunal, il faut constater l'élimination des jurés, désignés par les comités des organisations antifascistes et faisant partie des tribunaux populaires. Le décret stipule en effet :

Les juges spéciaux inscrits dans les tribunaux populaires, ces tribunaux, ainsi que les juges militaires et les tribunaux spéciaux de guerre ou de marine et les autorités judiciaires de ces branches, qui examinaient des procès sommaires pour des délits compris dans ce décret, ou devant lesquels passeraient des causes ou des appels au sujet de pareils délits, se retireront en faveur des juges ou tribunal spécial, créé par ce décret, après avoir entendu au préalable le procureur, et avoir rendu compte de leur retrait au tribunal suprême.

Mais où l'esprit de la militarisation de la justice apparaît avec évidence, c'est dans l'énumération des délits relevant du tribunal spécial; à côté d'actes d'espionnage absolument caractérisés et dont le châtiment rigoureux rencontrera l'adhésion de tout révolutionnaire, le décret comprend des dispositions élastiques permettant de punir toute opinion différente de celle du gouvernement (ces dispositions ont été soulignées dans le texte par l'auteur de l'article) :

Tous les procès relatifs aux délits compris dans ce décret seront jugés suivant la procédure extrêmement sommaire.

Sont considérés comme délits d'espionnage : Maintenir, sans raison justifiée, des relations directes ou indirectes avec un Etat étranger qui est en guerre avec la République; transmettre, sans motif légitime, des données de caractère militaire, politique, sanitaire, économique, industriel ou commercial, à un Etat étranger, à des organisations armées, à des organismes contraires au régime ou à des particuliers; accomplir des actes hostiles à la République, en dehors ou à l'intérieur du territoire national; prêter aide, dans le même but, aux organisations soumises à l'influence des Etats étrangers qui, directement ou indirectement, favorisent la guerre contre le gouvernement légitime; réaliser des actes susceptibles de diminuer l'action défensive de la République, tels que sabotages dans les fabriques ou industries de guerre, destruction de ponts et autres actes analogues; s'introduire subrepticement ou sous un déguisement dans les places fortes ou postes militaires, dans le but de se procurer des données pour les remettre à l'ennemi; diffuser les communiqués ou informations de l'ennemi, et ne pas les remettre aux autorités légitimes en ayant la possibilité de le faire; lever des plans, des cartes ou photographier les objectifs et lieux militaires, les organismes de caractère sanitaire ou des industries de guerre; installer des appareils de correspondance ou de transmission; lancer des signaux acoustiques, optiques ou tous autres; se servir d'un pseudonyme ou de faux papiers.

Seront également de la compétence du tribunal créé par ce décret, les délits suivants :

Toute action ou omission qui, par sa propre nature ou en raison des circonstances du lieu et du moment, peut être réputée comme constituant de la haute trahison, parce que tendant à porter gravement préjudice à la République; défendre ou propager des nouvelles ou émettre des jugements défavorables à la marche des opérations de guerre ou au crédit et à l'autorité de la République à l'intérieur et à l'extérieur; diffuser les nouvelles de l'ennemi ou favoriser ses desseins, en émettant des jugements favorables à la capitulation d'une place forte ou convenant de pactiser avec les rebelles; la destruction ou ravage dans tout établissement militaire ou naval, ou dans leurs moyens de défense; s'emparer de façon indue, en portant manifestement dommage à l'intérêt public, de biens, richesses, ustensiles ou instruments nécessaires à la défense nationale; les actes ou manifestations ten-

dant à affaiblir le moral public, démoraliser l'armée ou diminuer la discipline collective.

Les délits énumérés par ce décret seront punis de peines variant de six ans et un jour d'internement dans un camp de travail et allant jusqu'à la peine de mort. Lorsque les délits cités auront eu de graves conséquences pour la République, ou lorsqu'ils auront été commis par des fonctionnaires publics ou des personnes militarisées manquant aux devoirs de leurs fonctions, le tribunal imposera la peine de mort. Dans les autres cas, la peine s'appliquera suivant le prudent arbitre du tribunal.

La tentative et le délit subissant un échec, la conspiration et la proposition, ainsi que la complicité et la protection pourront être sanctionnées par des peines égales à celles fixées pour le délit accompli.

Lorsque les délits auront été commis en temps de paix les peines imposées seront inférieures de un ou deux degrés à celles signalées ci-dessus.

Seront exempts de peines ceux qui, après avoir donné leur accord pour commettre un de ces délits, le dénonceraient aux autorités avant qu'ils ne soient accomplis.

Il y a dans ce texte tout ce qu'il faut pour fusiller légalement les militants du P. O. U. M., des Jeunesses Libertaires, des « Amigos de Durruti », des socialistes de gauche; il est très facile d'assimiler à de pareils délits d'espionnage toute campagne de presse et de meetings; à plus forte raison condamnera-t-on comme espions les ouvriers révo-

lutionnaires assez audacieux pour maintenir malgré la dissolution leurs groupements et garder les armes conquises depuis un an.

Cette participation à la lutte armée est une réalisation concrète qu'il est bon de rappeler à ceux qui, aujourd'hui, demandent, entre autres: qu'a donc fait le P. O. U. M. en matière de réalisation? Une réponse excellente vient d'être faite à ce sujet par le journal C. N. T., cité par *Guerra di classe* du 8-7-37, parlant de l'infâme campagne menée contre le P. O. U. M.:

Pour continuer cette campagne, il fallut négliger le fait que le P. O. U. M. a des milliers de combattants sur la ligne de feu où ils ont lutté aussi héroïquement que les autres antifascistes espagnols.

Si l'on ajoute à cette action la campagne intense que le POUM a menée contre les tentatives du gouvernement russe cherchant à coloniser la résistance antifasciste en Espagne, si l'on songe que dans cette activité il était presque seul (soutenu seulement par les Jeunesses Libertaires et par quelques journaux de la C. N. T.); si l'on réfléchit qu'il ne disposait pour cela ni de l'immense crédit moral dont jouit la F. A. I.-C. N. T., ni des formidables effectifs en adhérents dont dispose l'anarcho-syndicalisme, il faut bien admettre que, proportionnellement à ses forces, le POUM a très largement fait sa part de travail utile à la cause du prolétariat.

L. NICOLAS.

Deux tués et 46% de dividende

Le record de Blum va-t-il être dépassé par Chautemps? Car, personne je crois ne l'a remarqué, mais Blum est un recordman. Durant son ministère il y a un record qu'il a battu et de loin, c'est celui des ouvriers tués.

Les ministères qui se succédèrent depuis la Commune se contentaient généralement de faire tuer 2 ou 3 ouvriers pendant leur règne; seul, à peu près, le ministère Constans avait dépassé la mesure: à Fourmies, en 1891, il avait aligné 10 cadavres. Mais le record de Constans a été largement battu par Blum qui a, lui, à son actif, 26 cadavres ouvriers (6 à Clichy, 17 à Metlaoui, 3 à M'Dilla).

Chautemps sans doute espère battre ce record. Un mois ne s'était pas écoulé depuis qu'il était président du Conseil que deux grévistes des mines de fer de Djerissa en Tunisie étaient tués par l'armée, gardienne du capital.

Il est utile à ce propos d'indiquer l'ordre de grandeur des bénéfices de l'entreprise pour laquelle le gouvernement Chautemps-Blum n'a pas hésité à faire tuer deux travailleurs coupables de réclamer une augmentation de salaires.

La Société du Djebel-Djerissa n'a à aucun moment cessé, même au plus fort de la crise, de distribuer de gros dividendes, et maintenant ceux-ci atteignent des chiffres astronomiques.

Qu'on en juge:

Par action de 100 francs, Djerissa a distribué en 1931, 40 francs de dividende, soit 40 % du capital versé; en 1932, 12 francs, soit 12%; en 1933, 15 francs, soit 15%; en 1934, 20 francs,

soit 20%; en 1935, elle distribuait 25 francs de dividende, soit 25%, et elle remboursait en outre, sur le capital, 25 francs par action, ce qui ramenait le montant de l'action à 75 francs; en 1936, elle distribuait par action 34 francs 50 de dividende, ce qui, pour 75 francs de capital, représente du 46%, en outre elle remboursait 50 francs par action! Il est certain que pour 1937, malgré la grève, son dividende dépassera 100% et atteindra sans doute 200% du capital restant.

Une société qui fait de tels bénéfices est dans l'impossibilité, n'est-ce pas, d'augmenter le salaire de ses ouvriers? Et la tuerie, évidemment, s'imposait de toute nécessité.

Ajoutons que la société de Djerissa appartient au très puissant groupe de Mokta-el-Hadid.

R. L.

« Nous ne permettrons pas, écrivait en substance Jouhaux, il y a quelques semaines, que le Gouvernement Chautemps devienne un gouvernement Bruning. »

Fort bien ! Mais la C. G. T. n'est-elle pas en train de prendre la même voie que les dirigeants syndicaux allemands au temps de Bruning ?

RENAISSANCE

DU SYNDICALISME

APRÈS LE COMITÉ CONFÉDÉRAL

OU CONDUIT-ON LA C.G.T. ?

On attendait bien des choses de ce Comité confédéral du 4 août.

Il se réunissait quelques semaines après la démission du gouvernement Léon Blum et, la C.G.T. étant l'élément constitutif le plus important du Rassemblement populaire, on attendait que son Comité national dise son opinion sur cette chute.

On attendait aussi que, du même coup, il fasse connaître la position de la C. G. T. à l'égard du gouvernement Chautemps.

Comme personne ne l'ignore, la constitution de ce gouvernement a été saluée par une renaissance de l'offensive patronale; on espérait, en conséquence, que le Comité national établirait le plan de la contre-offensive ouvrière, apportant ainsi une aide efficace aux corporations attaquées.

Enfin, on pensait que le Comité national examinerait la besogne de « colonisation » accomplie depuis Toulouse par les communistes. C'est là une question familière aux lecteurs de la *R. P.* puisque nous avons suivi, quinzaine par quinzaine, les progrès de cette maladie. A leur tour, les militants groupés autour de *Syndicats* venaient d'indiquer leur volonté de réagir. On racontait qu'un manifeste était en préparation. Certains journaux avaient même évoqué les perspectives d'une scission. Bref, on prévoyait, là-dessus, de vifs débats.

Sans doute était-ce trop attendre d'une seule journée de délibérations.

Le Comité national n'a rien dit de la démission du gouvernement Léon Blum. On en peut déduire qu'il n'y a pas, pour les membres du Comité national, de différence essentielle entre les deux gouvernements. Pour eux, le front populaire continue. C'était, sans doute, déjà le point de vue de la direction de la C.G.T. lorsqu'elle a laissé partir Blum sans bouger le petit doigt.

Léon Jouhaux s'est plaint du « réveil patronal et réactionnaire » que nous constatons tous. Ce réveil a, certes, commencé à se manifester lorsque M. Bienvenu-Martin arracha à Salengro, au Sénat, la condamnation de l'occupation des usines. Mais pourquoi ne pas dire que la chute du gouvernement Léon Blum a été, dans cette voie, un événement décisif? Pourquoi ne pas marquer le synchronisme frappant entre le changement de gouvernement et les résistances, voire les attaques patronales dans l'hôtellerie, le bâtiment, la batellerie, les magasins de nouveautés? Pourquoi se refuser à constater un changement de climat dont tous les militants aux prises avec les difficultés quotidiennes ont pu se rendre compte par eux-mêmes?

Il y a des camarades qui commencent à

penser, qu'en raison même de cette transformation de la politique gouvernementale, la C.G.T. devrait reprendre sa totale indépendance à l'égard du gouvernement, de même qu'à l'égard du Rassemblement populaire puisque celui-ci accorde sa confiance au gouvernement. Ce serait, notamment, l'opinion de Lichon. D'autres militants, non moins influents, seraient du même avis, mais ne voudraient cependant pas que la rupture du Rassemblement populaire vienne de la C.G.T. Ils préfèrent attendre que d'autres prennent cette responsabilité. « D'autres », c'est-à-dire les communistes. Or, pour le moment, les communistes sont pour la confiance totale et en bloc. Leurs instructions sont de ne rien faire pour affaiblir le gouvernement Chautemps. Cela a suffi pour que le Comité national demeure dans l'équivoque. C'est, en effet, l'attitude des communistes qui détermine maintenant la politique de la C.G.T.

Des militants voient clair, mais ils ne sont pas suivis. Savoie a caractérisé la situation lorsqu'il a déclaré : « *Le gouvernement est impuissant à défendre la classe ouvrière, c'est à celle-ci de se défendre elle-même.* » Or le Comité national s'est borné à transmettre à ce « gouvernement impuissant » des doléances multiples et trop justifiées.

✱

Maintenant, en fait de contre-offensive ouvrière, on attend la réponse de M. Chautemps. Si vous ne me croyez pas, reportez-vous à cette réplique de Jouhaux à Arrachard enregistrée par le *Peuple* : « *Il n'est pas possible, a dit Jouhaux, d'envisager l'action future avant de connaître la réponse du gouvernement.* »

En somme, la « pause » continue... Autant il pouvait sembler raisonnable, sous le gouvernement Blum, après le grand élan du deuxième trimestre de 1936, de prendre, les uns et les autres, le temps de souffler, autant cela devient dangereux lorsqu'on se trouve en présence d'une offensive organisée, quand la « pause » n'est plus qu'à sens unique.

Inutile de s'étendre dans la *R. P.* sur les doléances présentées par le Comité national au chef du gouvernement. Nous savons très bien de quoi il retourne. Partout, les patrons reprennent du poil de la bête. La chute de Blum leur a redonné confiance. Pour faire face à cette offensive, que nous propose-t-on?

L'innovation de ce Comité national, tout ce qu'en définitive il a trouvé comme riposte, c'est, tenez-vous bien, l'institution de *sanc-tions* qui frapperaient ceux qui n'appliqueraient pas les conventions collectives et ceux qui ne se soumettraient pas aux décisions arbitrales.

Lorsque la C.G.T. accepta l'arbitrage obligatoire — au mépris de toutes les traditions du

syndicalisme français — on prit bien soin de nous informer que l'absence de sanctions constituait une sorte de garantie du libre exercice du droit de grève. On nous répondit que nous nous alarmions à tort, que les syndicats pourraient toujours décider la grève contre une décision arbitrale ne leur donnant pas satisfaction. Or voilà que le Comité national réclame « l'institution d'une juridiction arbitrale appliquant des règles sanctionnées », et, pour faire respecter les décisions arbitrales, « l'application de sanctions ». « Ces sanctions — ajoute la résolution — doivent être effectivement appliquées, et, si elles apparaissent insuffisantes à l'expérience, elles doivent être renforcées. »

Le secrétaire général de la C.G.T. prit soin, en outre, de dire qu'il ne pouvait s'agir de sanctions à sens unique. Le *Peuple* nous a donné cet extrait de son intervention : « En particulier, Jouhaux se prononce pour les sanctions, sanctions qui ne peuvent, évidemment, être unilatérales... »

Si nous mettons de côté la littérature de mauvais goût sur la soi-disant « Solidarité qui unit la classe ouvrière à toute la nation », au nom de laquelle on se déclare prêt à faire un effort pour la retraite aux vieux travailleurs (drôle de nuit du 4 août!), c'est là tout ce que le Comité national a dressé comme plan de campagne.

Savoie — je m'excuse de reprendre encore une déclaration du secrétaire fédéral de l'Alimentation — avait dit : « Une forme d'action nette, caractérisée, doit sortir de ce Comité central (1) sinon l'autorité de la C.G.T. diminuera. » La conclusion vient tout naturellement à l'esprit.



Hélas! ce n'est pas d'aujourd'hui que l'autorité de la C.G.T. diminue. Depuis le déclenchement des ripostes patronales, l'attitude de bien des organisations n'a pas été comprise par les syndiqués du rang qui, dans la plupart des cas, ont vu avec stupéfaction leurs militants les conduire à la capitulation. Il semble désormais entendu que lorsqu'on parle de grève on ne peut être qu'un « gesticulateur hystérique », un provocateur à la solde du patronat, voire un trotskiste agent de la Gestapo.

Nous ne sommes pas devenus des partisans de la grève pour la grève. Nous avons assez lutté contre ceux qui ont mené la C.G.T.U. à sa perte par des grèves à jet continu, pour avoir conservé de cette expérience l'enseignement que la grève est une arme délicate et qu'on ne doit la manier qu'avec précaution. Mais nous n'avons cependant pas perdu la conviction que l'arme de la grève, utilisée à bon escient, est souvent l'ultime moyen de faire face à l'adversaire. Il ne faut pas galvauder la grève, mais il ne faut pas non plus l'abandonner. Il faut l'organiser.

Cela fait des années que nous réclamons une « stratégie des grèves ». Des années que nous disons qu'organiser la grève devrait être une des préoccupations essentielles d'une centrale syndicale. Aujourd'hui, nous pensons que, pour la contre-offensive qui s'impose, la C.G.T. devrait s'inspirer des méthodes qu'en Amérique le C.I.O. de John Lewis a mises en appli-

cation. On peut empêcher une organisation de partir en lutte à un moment mal choisi, mais, au lieu de la laisser seule aux prises avec les difficultés, le rôle de la C.G.T. devrait être d'étudier avec elle les possibilités de lancer le mouvement à un meilleur et avec le maximum de chances.

... Et sans attendre la réponse du gouvernement.



Cela dit pour répondre à ceux qui seraient tentés de nous demander quelles sont nos propositions, il faut bien nous rendre à l'évidence et constater que ce qui complique la situation, ce qui la rend souvent incompréhensible, c'est l'accord complet des anciens dirigeants de la C.G.T. et des communistes dans la pratique du réformisme intégral. Les communistes acceptent tout. Quand, d'aventure, un ex-confédéré ne va pas tout à fait à droite, ce sont les communistes qui se dressent pour lui conseiller la « souplesse », l'opportunisme le plus lamentable. Personne ne s'élève contre la politique de la C.G.T. parce que personne ne veut se situer plus à gauche que les communistes. Quand, à Toulouse, Frachon faisait assaut de réformisme avec l'ancienne direction de la C.G.T., beaucoup d'ex-confédérés s'en amusaient. Sans plus. Ils ne se rendaient pas compte qu'il s'agissait d'une tactique, d'une manœuvre. Eh bien! la manœuvre vient de réussir une fois de plus.

Elle a réussi à empêcher les militants groupés autour de *Syndicats* de dresser le barrage contre la « colonisation ». « Puisque nous travaillons dans la collaboration la plus complète et que nous sommes d'accord sur tout, pourquoi venir nous chercher querelle à propos de quelques postes de secrétaire d'Union départementale? »

Ce langage a été tenu. Il a été accepté. Et l'attaque annoncée a fait long feu.

Je ne sais pas, au moment où j'écris, si la *Vie Ouvrière* acceptera de se plier à la décision du Comité confédéral et de fusionner avec *Syndicats* dans un hebdomadaire officiel de la C.G.T. Il m'apparaît très possible que la *Vie Ouvrière* accepte, d'autant plus possible si, comme on le prévoit, son « appareil » est appelé à devenir celui du futur hebdomadaire (2). Dans cette hypothèse, qu'y aura-t-il de changé?

La « colonisation » continuera. La besogne deviendra même plus facile. Le loup sera tout à fait berger. Il lui deviendra de plus en plus commode de s'introduire dans les bergeries; ne sera-t-il pas plus doux que les plus douces des brebis?

Les camarades de *Syndicats* écrivaient, à la veille du Comité national, que la circulaire envoyée le 22 juillet par le Bureau confédéral pour condamner les agissements de tendance n'était, en définitive, qu'un « coup d'épée dans l'eau ». S'il est exact que ce sont les camarades de *Syndicats* qui ont lancé l'idée de la fusion des hebdomadaires, eh bien! ils me permettront de leur dire que, pour un coup d'épée dans l'eau, c'en est un fameux! Ce n'était pas la peine de moquer la circulaire confédérale.

(1) Lapsus du rédacteur du *Peuple*. Il s'agit toujours du Comité confédéral. Mais, évidemment, la « colonisation » progresse.

(2) Y compris son directeur et son administrateur qui tiennent leur mandat actuel du Comité central du Parti communiste.

Et la lettre aux partis politiques donc! Vous voyez d'ici Jouhaux écrire à Frachon et à Racamond et les prier d'arrêter le « travail » pour lequel ils ont reçu un mandat spécial du parti communiste? De qui se moque-t-on?

C'était à ce Comité national que la tendance de *Syndicats* devait recevoir le baptême du feu. Si nous avions été appelés à donner notre avis — mais il se confirme qu'à *Syndicats* on ne désire pas collaborer avec la « méprisable petite armée » de la R. P. — nous aurions peut-être évité que la grande affaire, annoncée à coups de tantam, ne tourne en eau de boudin.

En fait, cela revient à laisser faire le mal et à espérer le mieux du pire. Tactique pleine de périls. Où conduira-t-elle la C.G.T.? L'exemple de la C.G.T.U. vit encore dans nos mémoires.

M. CHAMBELLAND.

EN PASSANT...

Et la consigne, Toudic ?

Nos nationaux-communistes se gardent de polémiquer contre les militants syndicalistes qui ne sont pas de leur avis. C'est une consigne.

Le citoyen Toudic, secrétaire du Bâtiment parisien, y a récemment désobéi. Dans *l'Humanité* du 26 juillet, il s'est offert le luxe de prendre à partie les militants ex-confédérés qui, dans *Syndicats*, s'étaient prononcés contre la grève du 11 août.

Le gaffeur ! Il a dévoilé le fond de la pensée de nos « bolchos » en écrivant ces lignes — qui nous rajeunissent de quelques années :

« Certains camarades, sous le prétexte soi-disant de ne pas tomber dans le piège patronal, entendent conserver la plus grande passivité en face de l'attaque patronale. Cette conception est magistralement développée dans l'article leader du journal *Syndicats*, article qui est favorablement commenté par les ennemis masqués et démasqués de la classe ouvrière. »

Mais Toudic s'est fait rappeler à l'ordre...

100.000 francs de déficit

Le pétulant Raynaud exerce maintenant ses talents comme secrétaire général de l'Union des Syndicats parisiens. Entre deux tirades politiques et quatre tours de prestidigitacion, il organise des fêtes, « monstres » comme de bien entendu. Mais, hélas ! ça nous coûte cher.

Ne raconte-t-on pas que la fête « grandiose » de commémoration des journées de juin 1936 s'est soldée par un déficit de près de 100.000 francs, déficit naturellement couvert par la caisse de l'Union ?

... Une paille !

Quarante-sept...

Puisque nous en sommes à l'Union des Syndicats parisiens, révélons le brillant succès de la nouvelle formule du Comité général, où, on le sait, les syndicats ne sont plus directement représentés.

A sa première réunion, tenue récemment, on comptait, en tout et pour tout, quarante-sept présents.

— C'était lugubre, nous a confié un des quarante-sept.

Quand la démocratie disparaît de l'organisation syndicale, la vie s'en va avec elle.

La dictature des métaux

Ajoutons que cela n'a pas empêché les dirigeants de l'Union de rendre légal le nouveau mode de vote dans les Congrès.

Avec la nouvelle proportionnelle, automatique-

ment le Syndicat des Métaux, celui des Produits chimiques et ceux du Bâtiment réuniront à eux seuls la majorité.

Inutile pour les autres syndicats de se déranger désormais ! Ils sont maintenant placés sous la dictature du Syndicat des Métaux, tout-puissant après Staline. A l'Union des Syndicats, Doury est Dieu et Poirot son prophète.

Une chose nous étonne, c'est que « P'tite Gueule » se laisse encore faire...

De quoi s'agit-il ?

Simple extrait du compte rendu du Comité confédéral dans le *Peuple* :

« Gurgand (Deux-Sèvres), qui met en cause une démarche de Jouhaux, s'attire une vive réplique. »

De quoi s'agit-il ?

De l'entrevue que Jouhaux a eue avec M. Chauvins, seul à seul, à la veille même du C.C.N. ?

« Ils vont mal... »

Telle est la réflexion que se sont faite les rares « cochons de payants » qui, s'étant rendus à la Maison de la C. G. T., à l'Exposition, où se tenait le C. C. N., se sont vu refuser l'entrée — pourtant accordée à certains journalistes bourgeois — et ont dû grimper sur la terrasse prendre un bock à « C. G. T. bar ».

— Un bock ? c'est trois francs...

Ah ! oui, « ils vont mal ». Et il est intolérable que cette « exploitation » se pratique sous le pavillon de la C. G. T.

A Bordeaux

Charles Thibeau est mort

Charles Thibeau, militant syndicaliste de Bordeaux, un des plus anciens et des plus fidèles amis de la « Révolution prolétarienne », est mort subitement le 25 juillet, à l'âge de 56 ans.

C'est notre vieil ami Guillaume Lapeyre qui nous a communiqué cette triste nouvelle.

Thibeau était, à l'origine, ouvrier métallurgiste. Les grèves de 1920 en avaient fait le secrétaire du Syndicat bordelais et le délégué de la région Sud-Ouest à la Fédération des Métaux. Boycotté par le patronat, vilipendé par certains « révolutionnaires » parce qu'il était un partisan résolu de l'unité et de l'indépendance du syndicalisme, Thibeau dut abandonner la métallurgie. Il se fit docker.

En 1928, à la grève du port, il est membre du Comité de grève. S'efforçant de maintenir l'accord entre les deux tendances qui s'affrontent, chaque jour, il prend la parole à l'Assemblée des grévistes. Après la grève, il considère comme un devoir de s'élever contre la démagogie des saboteurs du syndicalisme unitaire. Mais, menacé de mort, parfois frappé par des énerguènes aux ordres du P. C., il doit bientôt rentrer dans le rang et redevenir un simple « cochon de payant ».

« Il est mort, m'écrivit Lapeyre, avec cette rancœur de n'avoir pu se rendre utile, de n'avoir pu dépenser ses forces au profit du syndicalisme révolutionnaire. »

A la veille de sa disparition, Thibeau parlait de la R. P. dans des termes saisissants : « Heureusement, disait-il, qu'il reste les copains de la R. P. ! Il faudrait que je sois bien bas pour laisser mon abonnement. Je crois que j'irais mendier plutôt que d'abandonner la revue. »

A Mme Thibeau, et au meilleur ami du disparu, Guillaume Lapeyre, la R. P. adresse ses condoléances sincères. — M. CH.

Pour l'Indépendance et la démocratie syndicales

Contre la calomnie

Un groupe de militants, dont les noms figurent plus bas, a cru utile d'adresser à la C.G.T. et la presse, qui se réclame de l'indépendance du mouvement syndical, la lettre suivante :

De graves événements syndicaux se déroulent à l'heure actuelle au Syndicat des Métaux de St-Chamond (Loire).

A la tête de ce syndicat se trouvaient des militants actifs, désintéressés, dévoués, qui avaient fait leur preuve au cours des dernières grèves et qui jouissaient de l'estime et de la confiance de la presque unanimité des syndiqués.

Au travers d'une grève, pénible entre toutes, ils avaient su prendre leurs responsabilités et grouper en un seul bloc les ouvriers des F.A.M. qui, depuis des années, étaient restés en dehors de toute organisation syndicale.

Mais ces militants possèdent, paraît-il, un grave défaut — tout au moins, aux yeux d'une petite fraction de syndiqués — ils agissaient selon les directives que leur donnaient les Assemblées générales, la Commission exécutive, le Bureau du syndicat, et tenaient compte des doléances des délégués de chantiers ou d'ateliers.

Cela voulait dire que, respectueux de la démocratie syndicale, ils se refusaient à appliquer les ordres que pouvait leur donner le secrétaire de l'Union locale, dirigeant du parti communiste dans la localité. Cela leur a valu les attaques permanentes de certains membres de la C. E., à un tel point que, excédés et écoeurés, comprenant que malgré tout le travail qu'ils avaient pu accomplir, malgré la confiance que leur accordaient les syndiqués, ils devaient être soumis à la volonté du parti communiste (majoritaire à la C. E.), ils préférèrent donner leur démission.

Pour ceux d'entre nous qui ont pu les approcher et qui ont su discerner de nos échanges d'opinions toute la rancœur qu'éprouvaient ses militants, on se demande encore comment un cri de colère n'a pas jailli de leur poitrine et fait soulever l'ensemble des ouvriers qui, quoique en dise certains, leur accordent toute leur confiance.

Après leur démission, sans bruit, dans l'ombre, ils ont été remplacés immédiatement par une Commission exécutive amputée de la plupart de ses membres et sans aucune consultation de l'ensemble des syndiqués.

Ces camarades avaient pensé, et ils espéraient bien avoir tout au moins ce privilège : pouvoir s'expliquer en assemblée générale. C'était d'autant plus nécessaire que les syndiqués ne comprenaient pas les raisons de leur démission, et qu'on le veuille ou non, ils étaient bien les véritables représentants de l'ensemble des syndiqués. Il a fallu à ce moment l'autorité d'un groupe de militants pour empêcher certains syndiqués de quitter l'organisation, et d'autres de refuser momentanément de prendre leurs timbres jusqu'à ce que l'assemblée générale ait statué.

Qui donc pourrait blâmer ces militants, qui au travers de mille difficultés, ont su conserver au mouvement syndical son homogénéité et sa force ?

Qui donc ? Et bien simplement les responsables de l'Union départementale, de l'Union locale de St-Chamond, inspirés naturellement par un souci politique, qui les a poussés jusqu'à traiter ces camarades de diviseurs, d'agents du fascisme, etc...

On a assisté, à côté de ce spectacle, à une réunion des Conseils syndicaux, convoqués sur la demande de Launet, secrétaire de l'Union locale de St-Chamond et de Thibaud, secrétaire de l'Union départementale; là, on y a blâmé publiquement ces militants parce qu'ils réclamaient la tenue d'une Assemblée générale. De tels procédés, nous le proclamons, sont dégoûtants.

Une telle situation apparaît à nos yeux comme très grave, c'est pourquoi, nous avons voulu la porter à la connaissance des militants responsables de notre C.G.T. et alors nous posons la question :

Va-t-on tolérer plus longtemps que des militants, qui n'appartiennent pas au parti communiste, soient systématiquement écartés de la direction des syndicats ?

Ou va-t-on permettre que des militants, qui réclament le respect de la démocratie syndicale et son indépendance à l'égard de tout parti politique quel qu'il soit, soient présentés comme des agents du fascisme ?

Va-t-on permettre aussi aux Unions locales et aux Unions départementales de s'immiscer dans la vie intérieure des syndicats et d'intervenir pour aider à l'élimination des militants syndicalistes, des postes de direction, et ainsi favoriser la colonisation des syndicats par un parti politique ? Car ceci n'est que la répétition de ce qui s'est passé à l'Union départementale, d'où l'on a évincé, de la propagande d'abord, ensuite de la Commission exécutive, les militants qui se réclamaient du mouvement syndical indépendant, pour ensuite ne pas hésiter à les faire traiter de fascistes, de doriotistes, en présence et avec l'approbation du secrétaire de l'Union départementale.

Cela va-t-il continuer ?

Des faits analogues se produisent un peu partout. Il en résulte un malaise qui ne peut qu'être préjudiciable à notre mouvement syndical et qui ne peut que s'amplifier, du fait que ceux qui défendent l'indépendance des organisations syndicales, sont présentés comme des diviseurs, des fascistes par ceux mêmes qui, dans les localités ou les départements, parlent au nom de notre C.G.T. Et pour cela nous n'en voulons comme preuve que le discours de Thibaud, secrétaire de l'U.D., prononcé le 14 juillet à la manifestation du rassemblement populaire où il déclarait textuellement :

« Les grosses firmes, les consortiums, viennent d'enjamber un nouveau cheval de bataille. C'est celui de l'indépendance du mouvement syndical. »

Pour qui connaît ces Messieurs, nous savons ce que ces mots signifient dans leur bouche. Nous les avertissons charitablement que nous ne les laisserons pas continuer à diviser notre mouvement syndical et que nous leur rendrons coup pour coup. Mais parallèlement à cette action, nous avertissons ceux qui dans notre mouvement syndical les suivent sur ce terrain : nous serons pour eux sans pitié, car nous voulons conserver notre unité reconstituée.

En bon français, cela voulait dire, que nos camarades de St-Chamond et d'ailleurs, qui luttent pour que notre mouvement syndical conserve sa puissance dans l'indépendance la plus absolue, sont ravalés au même niveau que nos exploitateurs contre lesquels ils luttent tous les jours, et ceci pour permettre à des ambitions politiques de

s'épanouir. Nous pensons qu'il est encore temps pour le Bureau confédéral d'intervenir et de rappeler à un peu plus de dignité ceux qui croient que la classe ouvrière peut être asservie pour satisfaire leurs ambitions politiques.

Nous pensons qu'il doit intervenir pour le droit d'opinion, pour que la démocratie syndicale soit effectivement respectée; les militants soussignés le demandent avec beaucoup de force, car le danger se fait de plus en plus menaçant.

Garnier, secrétaire de la 3^e Région Fédérale, ex-membre de la C.E. de l'U.D.; *Arnaud*, secrétaire de la Fédération Régionale des Mineurs, ex-membre de la C.E. de l'U.D.; *Touron*, secrétaire des

lithos, ex-membre de la C.E. de l'U.D., ex-secrétaire de l'U.L. de St-Etienne; *Navant*, secrétaire de la Bourse du Travail de Firminy, ex-membre de la C.E. de l'U.D.; *Thevenon*, *Claveyrolas*, ex-membres de la C.E. de l'U.D.; *Sagnol*, *Neel*, du Textile de Izieux; *Deleage*, secrétaire du Syndicat des Teinturiers; *Massard*, *Meiller*, *Combarel*, *Abougif*, *Thevenet*, *Fayolle*, du Syndicat des métaux de St-Chamond; *Lheureux*, secrétaire du Syndicat des Mineurs de Rochela-Molière; *Bourillon*, *Girard*, *J. B. Rey*, *Duperray*, membres du Syndicat national des instituteurs (section de la Loire).

Dans l'Alimentation parisienne

Comment

« ils » préparent un congrès

Nous venons de voir plusieurs congrès se tenir; nous en avons vu l'atmosphère.

Eh bien ! en quelques mots voici comment on prépare celui du Syndicat général de l'Alimentation, et, pour quinze jours plus tard, celui de la Fédération.

Au dernier conseil syndical extraordinaire, « vraiment extraordinaire », du jeudi 22 juillet 37, Mme A. Gilles-Beaugrand a demandé mon exclusion du conseil syndical — d'abord — afin de permettre à celui-ci de préparer en paix son congrès.

En second lieu, elle a demandé que je sois relevé de mes fonctions de secrétaire de la 12^e région fédérale, car selon elle, je ne fais que me promener dans les couloirs.

C'est en effet gênant pour deux des secrétaires fédéraux (le tandem Gilles-Chapelain) que je fasse mon travail, que je visite les syndicats et me mette au service de ceux qui me le demandent. C'est embêtant que, depuis un an, malgré les traquenards du trappeur (Chapelain) et la tambouille de la cuisinière (Gilles) je sois resté, dur comme roc, fidèle à mon poste. On connaît mon tempérament, sois-disant violent, et c'est en pure perte qu'ils ont manigancé les plus basses et les plus viles provocations. Ça n'a pas pris.

Ils voudraient me discréditer près de ceux qui ont depuis longtemps compris les raisons de leurs attaques; ils emploient l'arme chère à Ignace de Loyola et à Staline, la calomnie la plus sale !

En m'écartant systématiquement du congrès, on espère qu'il se passera dans le calme et l'on compte pouvoir recommencer le coup de l'Union du Var.

Ils espèrent obtenir la majorité dans les syndicats de la Région parisienne et, pour cela, ils se réunissent souvent, dans certain bureau du 3^e étage de la rue du Château-d'Eau. Les communistes se rencontrent par hasard, sûrement, et c'est par hasard aussi que s'y trouve Mme Gilles.

On comprendra facilement que, pour qu'ils puissent continuer leur besogne, il faut que je disparaisse des lieux.

On sait comment on a préparé le congrès de l'U. D., son dernier comité général, et, actuellement, le congrès fédéral.

A tous ceux qui veulent l'indépendance du syndicalisme de dénoncer tout ce qu'ils savent, de se regrouper. Je suis d'accord pour mener la lutte ouverte contre ceux qui ont fait de l'unité syndicale une sorte de litière pour acrobates politiques.

Comment

« ils » soutiennent une grève

Dans la nuit de mardi 20 à mercredi 21 juillet, la grève se déclarait aux Halles, sections Fruits et Primeurs, pour l'obtention réelle des 40 heures et pour nos 400 francs la semaine. La direction du syndicat de l'Alimentation — communistes et leurs valets — avait, dès le mardi 13 juillet, jour où le principe de la grève fut voté en assemblée générale, fait venir au siège du syndicat Mme Gilles-Beaugrand (femme du maire de Gentilly) (1). Celle-ci donna des directives ayant pour but de boycotter notre mouvement et de le mener à l'échec.

Une grève en juillet ne fait pas l'affaire des « naços »; beaucoup d'entre eux ont des « intérêts directs » dans la place, d'une part, et, d'autre part, cette dame, qui est l'agent direct des moscouitaires dans tous les syndicats de l'Alimentation, a préparé de longue main un mouvement qui coïncidera avec une agitation politique et servira de tremplin à ceux qui veulent un « gouvernement à l'image du Front populaire ». Qu'à cette époque, il n'y ait pour les travailleurs que des marrons à recevoir, qu'importe aux colonisateurs ! L'essentiel pour eux, ce n'est pas d'améliorer le sort des ouvriers, c'est de faire des syndicats une arme entre leurs mains — pour la conquête du pouvoir pour les communistes. Cela explique le communiqué du bureau du syndicat à *Ce Soir*, journal indépendant on le sait !

Les travailleurs verront-ils clair assez tôt? Nous le souhaitons et nous y travaillerons. Vive notre C. G. T. dans l'indépendance !

E. DUCHAMP.

(1) N'est-ce pas au sujet de la section Byla à Gentilly que ces personnages ont déjà fait parler d'eux ?

La R. P.

vous intéressé ?

Abonnez vous

La formation du socialisme

Notre camarade *Félicien Challaye* vient de faire paraître à la librairie *Alcan*, 108, boulevard *Saint-Germain*, Paris-VI, un ouvrage intitulé *La formation du Socialisme* : de Platon à Lénine.

Voici quelques passages de ce livre se rapportant à Proudhon :

Selon Proudhon, la philosophie, de spéculative et technique, doit devenir « pratique et populaire ». Elle devrait accompagner toutes les activités humaines; fournir un principe de garanties pour nos idées, une règle pour nos actions.

Proudhon connaît, de seconde main, la méthode hégélienne. Il cherche souvent à l'appliquer. Il pose une thèse, puis une antithèse, mais n'arrive pas toujours à découvrir la synthèse, qu'il déclare alors problématique. Lorsqu'il se prononce pour une thèse intermédiaire, c'est avec violence. Car il a un vif esprit de contradiction, et il se plaît à scandaliser.

Son effort philosophique vise, avant tout, à critiquer la société présente, et, d'abord, le droit de propriété :

La propriété ne peut se fonder sur l'occupation. J'occupe ma place au théâtre; je n'en ai pas la propriété. Je ne puis, d'ailleurs, occuper deux places. Si toute la terre était occupée, comment pourraient vivre ceux qui ne possèdent rien ?

La propriété ne peut dans tous les cas se fonder sur le travail. Le travail justifie le droit à la possession des produits, non de l'instrument; le droit sur la récolte, non sur le sol. La pêche donne au pêcheur un droit sur les poissons, non sur la mer. Le travailleur doit être propriétaire de la valeur qu'il crée; il a droit au produit intégral du travail. Mais le capital accumulé doit être considéré comme une propriété sociale; nul n'en doit avoir la possession exclusive; nul ne doit avoir la propriété des moyens de production.

La propriété est-elle, comme le soutenait Victor Cousin, condition de liberté ? Si oui, la justice commande que tous soient également propriétaires, puisque tous doivent être également libres. En fait, la propriété telle qu'elle existe entraîne la tyrannie. La nation est une société par actions, dominée par quelques gros actionnaires. Les forts font des faibles leurs esclaves, leur enlèvent leurs biens, leurs femmes, leurs filles.

La propriété se légitime-t-elle par l'intérêt public ? Est-il d'intérêt public que le peuple peine sans pouvoir participer équitablement aux produits du travail ? Il ne peut jouir ni des meilleures étoffes qu'il tisse, ni des plus belles maisons qu'il construit, ni des plus savoureux aliments qu'il produit. Est-il d'intérêt public que les propriétaires puissent expulser les fermiers incapables de payer la rente, et les pousser à la révolte ?

Proudhon condense sa pensée en une formule célèbre : si l'on a pu dire « l'esclavage, c'est l'assassinat », à la question : « Qu'est-ce que la propriété ? » on pourrait répondre : « C'est le vol ».

Cependant il ne se prononce pas pour le « communisme » qu'il juge peu scientifique, utopique, incompatible avec la vie de famille, à laquelle il tient particulièrement. S'il considère comme un vol la propriété de l'oisif vivant de ses revenus sans fournir de travail, il ne condamne pas la petite propriété du paysan exploitant lui-même le sol. Son idéal est, comme on l'a dit, plus « ruraliste » qu'« ouvriériste » : il aspire à une nation de cultivateurs libres, maîtres chez eux, disposant sans

restriction des produits du sol cultivé par eux et par leurs proches.

L'injuste régime actuel de propriété trouve deux puissants défenseurs en deux institutions que Proudhon condamne sans réserve : l'Etat et l'Eglise. Il y a toujours « conspiration de l'autel, du trône et du coffre-fort ».

L'Etat, quelle que soit sa forme, est toujours un mécanisme d'oppression. « Ces deux propositions : abolition de l'exploitation de l'homme par l'homme et abolition du gouvernement de l'homme par l'homme, sont une seule et même proposition. » Même l'Etat démocratique n'échappe pas à la critique. Proudhon repousse la théorie du contrat de Rousseau : la tyrannie organisée venant du peuple, c'est encore de la tyrannie. La démocratie vise à une unité dangereuse parce qu'oppressive. Proudhon n'hésite pas à dénoncer l'incompétence du suffrage universel.

L'Eglise aussi défend l'actuel régime de propriété. Elle ajourne à un autre monde la réalisation de la justice. Elle reconnaît, favorise l'attribution à quelques privilégiés des biens qui sont à tous et que, d'ailleurs, elle déclare méprisables. Elle-même accapare de grandes richesses. Elle asservit l'homme, après l'avoir dégradé; car elle lui enlève toute dignité par le dogme de la chute. Elle se défie de l'instruction, de la philosophie, d'une impartiale histoire, veut l'abâtissement, le servilisme et l'ignorance. Elle est l'ennemie de la vraie morale, comme de la liberté et de la justice. On pourrait soutenir que « Dieu, c'est le mal ».

Ayant ainsi détruit, comment Proudhon reconstruit-il ?

« Pratique et populaire », la philosophie doit devenir l'œuvre du peuple plutôt que celle de quelques individus; une « métaphysique du groupe ».

Avant tout, elle doit affirmer la réalité de l'être social. La société est un être, « une personne ». — Selon M. Bouglé, le sens sociologique est aussi développé chez Proudhon que chez Auguste Comte lui-même.

La raison ne se manifeste que dans et par la société. La moralité est « une essence collective », un fait social. — On reconnaît ici le germe d'idées développées plus tard par Durkheim et par M. Lévy-Bruhl.

La science des sociétés doit être l'étude des séries reliées de phénomènes sociaux complexes, parfois contradictoires, et la recherche de l'équilibre à réaliser entre ces forces.

La raison, créant la science sociale, découvre l'importance essentielle de la justice.

Par justice, Proudhon n'entend pas un idéal de conduite que l'individu s'imposerait à lui-même. C'est une réalité universelle, manifestée dans la nature par la loi d'équilibre; dans la société, par la réciprocité, par l'égalité des libertés.

La justice est essentiellement égalitaire. Toutes les fonctions, dans la société, devraient être considérées comme égales. On exagère à tort les différences de facultés individuelles. Une culture bien comprise pourrait donner à tous la philosophie nécessaire. « La tendance de la société est à l'égalité des intelligences et au nivellement des conditions. »

Proudhon écrit encore : « Je prêche le droit, tout le droit, rien que le droit. »

Cependant, par désir de sauvegarder la famille, il refuse d'accorder aux femmes des droits égaux. La femme n'a que le choix entre ces deux destinées : « ménagère ou courtisane ». Elle doit rester au

foyer, soumise à son maître, conformément à la tradition rurale.

Sauf en ce qui concerne la femme, Proudhon réclame toutes les libertés. Il se dit « l'homme de l'individualité avant tout », voit dans une personnalité insoumise et raisonnée le sel de la terre, exalte l'ironie : l'homme du peuple qui rit est supérieur au moine qui prie, au philosophe qui argumente.

La justice ainsi comprise a pour principal adversaire l'Eglise; elle est l'œuvre de la Révolution.

Pour réaliser la justice, Proudhon recommande ce qu'il nomme le *mutuellisme*. Tous les membres de la société se promettent service pour service, travail pour travail, crédit pour crédit, sûreté pour sûreté.

Il faut moraliser l'échange : le vendeur et l'acheteur doivent acheter des produits égaux. Il faut égaliser le salaire et le produit du travail, proclamer le droit du travailleur au produit intégral du travail.

Il faut organiser la gratuité du crédit. Une banque d'échange, qui serait une banque du peuple, accorderait gratuitement des avances à l'ouvrier contre promesse de travail. Le peuple, devenant son propre banquier, deviendrait son propre maître.

Dans une telle société, « l'atelier remplacera le gouvernement ». Le Socialisme de Proudhon est un socialisme anarchisant. « Je suis anarchiste », dit nettement Proudhon. « La plus haute perfection de la société se trouve dans l'union de l'ordre et de l'anarchie. »

S'il faut une direction à la société, on pourra la confier à l'Académie des Sciences, dont le secrétaire deviendrait premier ministre.

La vraie liberté, la vraie justice exigent un fédéralisme politique à base de fédéralisme économique; le groupement de provinces autonomes établissant entre elles des liens contractuels.

Dans une telle société, à la fois socialiste et anarchiste, mutuelliste et fédéraliste, la paix régnerait, comme la justice. — Proudhon arrive à l'éloge de la paix par l'étrange chemin de l'apologie de la

guerre. Les animaux ne se font pas la guerre : la guerre révèle la supériorité de l'homme. Elle manifeste le *droit de la force* : c'est que la force, aussi, est un mérite. Il est bon que l'âme collective soit vigoureuse et ardente. La guerre, d'ailleurs, dans le passé, est née de besoins économiques; elle a été, d'ordinaire, provoquée par une rupture d'équilibre, par l'insuffisance des ressources chez certains peuples. C'est à de tels problèmes qu'elle a donné des solutions.

Mais la guerre a fait son temps. Elle est l'expression brutale et violente d'une justice confuse; elle doit céder à la loi du progrès, s'incliner devant un droit nouveau, devant des droits nouveaux. C'est dans la paix et par la paix que se réaliseront les droits essentiels de l'humanité laborieuse et studieuse, le *droit du travail*, c'est-à-dire le droit à la propriété des produits du labeur, le *droit de l'intelligence*, c'est-à-dire le droit à la pensée libre et à la libre expression de la pensée. La pacification du monde étendra le règne de la justice. En attendant, un système de garanties consenties par les nations devra réglementer la guerre, l'empêcher de troubler l'équilibre des forces de justice et de paix.

Sur quelle puissance compte Proudhon pour la réalisation de son idéal social et international ? Sur la *capacité politique des classes ouvrières* (tel est le titre de la dernière œuvre écrite par lui, qu'il n'a pas eu le temps de publier).

Il ne s'agit pas ici de capacité légale, mais de capacité réelle.

Les classes ouvrières ont commencé à prendre conscience d'elles-mêmes en 1848.

Elles ont une conception de la société contraire à celle de la bourgeoisie. Mais cette conception reste incomplète. Surtout les ouvriers n'y ont pas encore rattaché une action politique cohérente. Ils votent avec les bourgeois, sont victimes de bien des préjugés, se livrent à des manifestations moutonnaires.

Les classes ouvrières naissent seulement à la vie politique. Mais elles arriveront à faire de plus en plus prédominer leur influence. C'est d'elles que viendra le triomphe de la justice.

Un grand écrivain russe en danger

BORIS PILNIAK — ennemi du peuple

La rage thermidorienne de Staline s'acharne sur tout ce qui subsiste de l'époque révolutionnaire; d'où cette « épuration » de fond en comble qui touche des domaines tellement différents de la vie russe : on « épure » les institutions d'Etat, du parti; l'armée, l'aviation, l'industrie, le commerce et les banques; la science, l'art, l'histoire et aussi, évidemment, la littérature.

En effet, contre la littérature russe, il y a possibilité de dresser un grand « procès », sinon d'espionnage du moins de sabotage, car depuis des années cette littérature ne produit plus rien, du moins ceux qui savent créer des œuvres littéraires ne le font pas, et cela malgré qu'ils se soient « inclus » dans des brigades, en vue de faire de la littérature reflétant, autrefois, le plan quinquennal, et à présent « la vie heureuse » sous le signe de Staline.

La Russie, d'ailleurs, n'est pas le seul pays où la littérature sur commande ait échoué; le même phénomène se produit exactement en Allemagne,

où la vie littéraire a brusquement cessé après l'arrivée de Hitler au pouvoir, et aussi en Italie; depuis le fascisme on n'a rien créé sortant quelque peu du rang.

Le télégraphe nous annonce des arrestations en masse d'écrivains russes à la suite d'« épurations »; certains sont inculpés de « haute trahison », d'autres sont simplement déclarés « ennemis du peuple ». Parmi les emprisonnés se trouve l'écrivain Boris Pilniak dont certaines œuvres ont été traduites en français : *L'Année Nue*, *Bois des Iles*, *L'Assassinat du Commandant*, *l'Arctique*.

Nous voudrions nous arrêter sur le cas de Pilniak, non seulement parce qu'il est le plus grand écrivain russe contemporain, mais aussi parce qu'il a eu un certain courage civique, qui a manqué à beaucoup d'autres dans les circonstances actuelles. Malgré son conformisme apparent, Pilniak continuait la vieille tradition littéraire russe, qui dictait à l'auteur de chercher, à défaut de la liberté de la presse, à refléter, malgré la censure, les cô-

tés les plus saillants de la vie sociale du pays.

Ainsi, après *l'Année Nue*, où il fit la description de la famine russe, Pilniak a écrit pendant les années 1925-26 un petit récit — *l'Assassinat du Commandant* — qui fut publié dans une des revues littéraires de Moscou, avec un post-scriptum de l'auteur où il expliquait qu'il ne parlait pas du tout dans ce récit de la mort du commandant d'armée Frounzé. Peu de temps après le numéro de la revue contenant le récit de Pilniak fut saisi. Or, dans cette œuvre Pilniak présente un chef militaire, ancien ouvrier et vieux bolchévique, qui a souffert autrefois d'un ulcère de l'estomac qui, depuis, a cessé de l'incommoder. Ce chef fut opéré malgré sa volonté sur la décision et l'ordre du Bureau politique du parti. L'opération fut accomplie par un professeur aux ordres du Bureau politique, qui pensait beaucoup plus à sa carrière qu'à la santé du malade. Le « commandant » meurt au cours de l'opération d'un arrêt du cœur.

Ce récit faillit coûter cher à son auteur. Mais à cette époque on n'osait pas encore trop s'attaquer à des hommes de cette valeur.

Pendant les années 1928-29 il écrivit un autre récit — *Krasnoïe Derevo* — où il a peint sous un jour plutôt favorable un ingénieur trotskiste, et a décrit aussi un communiste de la première levée, un ivrogne demi-fou, qui devait personnifier l'opposition populaire contre la Nep et ses concessions au monde capitaliste.

Ce récit qui a dû subir la censure russe, fut publié en français chez Rieder, sous le titre « Bois des Iles ». Il valut à Pilniak, qui était à l'époque président de l'Union des Ecrivains soviétiques, d'être exclu de cette union.

Alors, pour continuer à vivre et à écrire il fallait se repentir; c'est ce qu'il fit. On a vu paraître peu de temps après un autre livre sous le titre *La Volga se jette dans la Mer Caspienne*, qui était une transformation des « Bois des Iles ». Pilniak, pour faire plaisir à la censure russe, avait introduit un ingénieur saboteur et fait disparaître l'ingénieur trotskiste et le grand oppositionnel, l'« okhlomon » ivre, pleurant la révolution perdue.

Nous ne pouvons pas connaître le tréfonds de la pensée de Pilniak, mais il semble qu'il n'était pas de ceux qui se laisseraient torturer plutôt que d'écrire une contre-vérité. D'ailleurs, cette espèce de gens semble manquer dans la génération post-révolutionnaire russe. Mais Pilniak est un écrivain de grand talent, avec un grand sens littéraire et la littérature sur commande devait choquer son goût artistique. En même temps il devait comprendre que pour lui le mutisme était aussi dangereux que les écrits subversifs. Aussi l'a-t-on vu ces derniers temps écrire des récits ayant comme sujet la vie des animaux !

Dernièrement la presse avait lancé contre Pilniak une accusation extrêmement « grave » : il aurait, paraît-il, envoyé des colis de vivres à Radek en exil dans les années 1928-29. Cette accusation ne suffit-elle pas pour arracher à la littérature russe du vingtième siècle son meilleur écrivain ?!

Nicolas I^{er} n'a-t-il pas fait disparaître Pouchkine ?!

Pauvre littérature russe ! Après Octobre elle a perdu Bloc; Iessenine et Maïakovski se sont suicidés; Pilniak est déclaré « ennemi du peuple ».

La Russie continue à être une grande mangeuse de talents.

I. M.

FAITS ET DOCUMENTS

ICI AUSSI, ON «ÉPURE»

René Garmy exclu du parti communiste

René Garmy, instituteur syndical, auteur d'une « Histoire du mouvement syndical en France » — sur laquelle nous dûmes faire bien des réserves — et d'un roman historique « Il était une mine... », vient d'être exclu du Parti communiste. En compagnie d'un autre exclu, Garmy nous prie d'insérer la mise au point que voici. Nous publions volontiers, même s'il nous souvient qu'il n'y a pas si longtemps, Garmy lui-même...

1° Notre exclusion se rattache directement à celle du camarade Vachey, prononcée il y a quelques semaines. Ces mesures constituent l'épilogue d'une vieille nous par les dirigeants communistes locaux lente offensive engagée depuis plusieurs mois parce que nous nous sommes permis d'exprimer loyalement, à l'intérieur de notre Parti, des réserves sur sa politique générale.

2° Notre exclusion n'a d'autre base que ce désaccord politique. Les accusations de travail fractionnel et d'indiscipline ne reposent sur aucune preuve, aucun semblant de preuve, comme nous l'avons démontré devant notre cellule et devant le comité de section, comme nous l'aurions démontré encore devant la conférence du 26 juin si l'on n'avait jugé plus commode de nous exclure, sans même daigner nous entendre, comme nous le démontrerons ultérieurement par la relation objective et détaillée des faits.

3° Dénoncés comme des « agents du trotskiste Ferrat au sein du Parti », il nous suffit de répondre que nous ne nous sommes jamais préoccupés de savoir si nos conceptions coïncidaient avec les conceptions revendiquées par tel militant, tel journal ou tel groupement. Nous nous sommes simplement et librement déterminés, avant tout, sur des faits que nous avons essayé d'analyser à la lumière du marxisme-léninisme. Si nous nous rencontrons sur ce point avec d'autres militants mis à l'index, il y a là, sans doute, les indices d'une crise profonde du mouvement communiste qu'on ne résoudra pas à coups d'invectives ou d'exclusions.

4° Dans un but facile à deviner, on nous accuse d'être « des ennemis avérés du Front populaire » et d'avoir dénoncé « les rapports amicaux noués avec nos frères de la section socialiste ». Ce chef d'accusation est si peu consistant qu'on n'osa même pas le reproduire au cours de la discussion. Il a été frauduleusement introduit en dernière heure, afin de nous discréditer en premier lieu auprès de nos camarades des organisations syndicales dont nous sommes fiers de mériter la confiance.

Nous ajoutons que non seulement nous sommes d'irréductibles défenseurs de l'unité syndicale reconstituée, mais nous ne cessons encore de nous affirmer pour l'unité organique du prolétariat réalisée sur le terrain politique dans un parti à bases démocratiques.

5° Il reste que nous avons été frappés, comme nous l'établirons avec les documents à l'appui, pour avoir demandé à notre Parti de faire plus systématiquement appel aux masses laborieuses qui, par leur pression énergique et disciplinée, peuvent seules sauver l'Espagne républicaine et obtenir l'application du programme du Rassemblement populaire auquel nous fûmes et restons profondément attachés.

René GARMY. — Pierre POTTIE.



A l'occasion de son vingtième anniversaire

LA COOPERATIVE OUVRIERE D'EDITION

"LIBRAIRIE DU TRAVAIL"

distribue gratuitement une partie de son stock

Cher camarade,

C'est le 11 novembre prochain que ces vingt ans d'existence seront atteints. Aussi, avons-nous tenu à marquer cette circonstance par une diffusion particulièrement massive de nos éditions, au cours des semaines qui précéderont cette date.

La formule adoptée pour y parvenir est simple :

Bon d'achat de 2 fr. l'un; carnets de 10 Bons assurés d'une revalorisation atteignant *au moins* 40%, par la distribution de primes gratuites de 10, 100 et 500 fr.

Ces primes se répartissent comme suit :

Un Bon revalorisé à 10 fr. dans chaque dizaine de numéros;

Un Bon revalorisé à 100 fr. dans chaque centaine de numéros;

Un Bon revalorisé à 500 fr. dans chaque millier de numéros;

à la suite d'un tirage au sort.

De plus, chaque acheteur ou chaque placeur — car nous n'oublions pas ces derniers — de 5 carnets de 10 Bons en recevra un 6^e à titre absolument gratuit.

Il ressort de ces dispositions que le possesseur d'un seul Bon d'achat peut être remboursé en livres de notre fonds pour une valeur de 2, 10, 100 ou 500 fr. Le porteur d'un carnet, lui, est assuré d'un remboursement minimum s'élevant à 28 fr., et les primes de 100 et 500 fr. peuvent également lui échoir.

D'autre part, nous avons voulu faciliter la constitution de bibliothèques collectives en favorisant les achats groupés de camarades. A cet effet, nous offrons 6 carnets pour le prix de 5, ce dont les organisations désireuses de former ou d'enrichir leur bibliothèque peuvent également pro-

fitier. Voici d'ailleurs quelques exemples des avantages que nous leur assurons :

6 carnets, valeur d'achat 100 fr. — choix au moins égal à 168 fr.

12 carnets, valeur d'achat 200 fr. — choix au moins égal à 434 fr.

120 carnets, valeur d'achat 2.000 fr. — choix au moins égal à 5.034 fr.

Quant au placeur de Bons séparés ou de carnets de 10 Bons, il obtient une prime représentant au moins 28 fr. de livres à *son choix* par 5 carnets placés, et il peut également bénéficier des primes de 100 et 500 fr. si le tirage au sort s'applique aux numéros qu'il détient.

Nous pensons avoir bien précisé le mécanisme de notre répartition, mais nous restons naturellement à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez désirer.

Ecrivez-nous donc sans délai pour vous documenter s'il y a lieu ou bien pour nous demander des carnets *en dépôt* — payables après vente — ou à compte ferme — à raison de 6 carnets pour le prix de 5 — en y joignant le montant.

Chaque fois que le placement ferme de 1.000 Bons aura été atteint, le tirage au sort de 111 primes se fera aussitôt et la répartition suivra selon le choix que les bénéficiaires auront indiqué sur notre catalogue.

Nous espérons vous lire par un prochain courrier afin de savoir dans quelle mesure votre organisation, vos camarades et vous-même pouvez participer à notre projet.

Dans cette attente, croyez, camarade, à nos sentiments bien fraternels.

Librairie du Travail,
17, rue de Sambre-et-Meuse, Paris (X^e)
Chèque postal : 43-08 Paris

QUELQUES OPINIONS

sur

FASCISME ET GRAND CAPITAL

de Daniel GUÉRIN

Ce que disent les uns... et les autres

Une documentation minutieuse et vivante, des conclusions irréfutables illustrent et appuient la thèse que le Socialisme défend depuis tant d'années : le fascisme est la dictature la plus absolue et la plus violente mise au service des puissances d'argent.

D. LIÉGEOIS.
(Jeunesse.)

D'aucuns espèrent encore qu'entre le fascisme et le socialisme, il sera possible... de maintenir... des gouvernements, amiables compositions entre les extrêmes de droite et de gauche. Ceux qui ont ce pieux espoir feront bien de lire le livre de Daniel Guérin.

Emile VANDERVELDE.
(La Dépêche de Toulouse.)

Il faut être reconnaissant à Daniel Guérin d'avoir présenté avec de justes nuances sa critique de la politique extérieure des Etats fascistes.

(Le Barrage.)

Daniel Guérin veut à tout prix que les régimes mussolinien et hitlérien correspondent à la domination du grand capital. Rien n'est moins certain.

Marcel MORÉ.
(Esprit.)

La conclusion à laquelle il arrive « Fascisme ou socialisme » continue de me paraître contestable.

J. B. SÉVERAC.
(Le Populaire.)

Il semble que D. Guérin ait rayé du vocabulaire belliciste propre au fascisme tout ce qui vise directement la guerre entre nations... D. Guérin oublie beaucoup trop.

J. BRUHAT.
(L'Humanité.)

Un Volume : 18 frs.

En vente à la REVOLUTION PROLETARIENNE

54, rue du Château-d'Eau, 54 — PARIS (10^e)

Chèque postal : 734.99